Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1er octobre 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	49
Votants :	53
Secrétaire de séance :	Michaël THOMAS

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Julien LE GUENNEC, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, Gwenaël HERROUET, Sylvie ISTA, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Eric ALAGON, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT , Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU, Laurent PORTIER
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Valérie GREGOIRE-EVENNOU, Fabrice MALHERE, Isabelle TANGUY
TRÉMÉVÉN :	Aurélie FOUCHER, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Pascale NIGEN (MELLAC), Frank CHAPOULIE (MELLAC), Danièle BROCHU (QUIMPERLE)

POUVOIRS :
Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Pascale NIGEN (MELLAC) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
Frank CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) à partir de 20h00
Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Pascal PILLAULT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Karine LE GAD (QUIMPERLE) jusqu'à 18h32

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

DCC2026-163

VIE COURANTE
9- ENFANCE JEUNESSE PARENTALITE

Approbation du projet de fonctionnement Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) Petit à peton pour la période 2027-2031, en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Finistère (annexe)

Ouvert depuis 2010, le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) "Petit à Peton" est un lieu de rencontres et d'échanges pour les enfants et leurs parents (ou une personne référente). Il soutient la parentalité des familles du territoire en les accueillant avec un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 6 ans. Il est également ouvert aux futurs parents.

Le projet de fonctionnement est basé sur un diagnostic de territoire et une évaluation du service qui ont permis de définir les perspectives souhaitées pour les cinq prochaines années. Dans le cadre de cette contractualisation, la CAF accompagne la mise en œuvre du service, notamment par des financements.

Ce projet de fonctionnement a été élaboré en lien avec le Projet Social de Territoire (PST) et la Convention Globale Territoriale (CTG), et est destiné à couvrir la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031.

À ce titre, l'assemblée délibérante est invitée à :
- Approuver le projet de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) "Petit à peton", pour la période 2027-2031.
- Autoriser le président à signer cette contractualisation avec la CAF du Finistère

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- Approuve le projet de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) "Petit à peton", pour la période 2027-2031.
- Autorise le président à signer cette contractualisation avec la CAF du Finistère

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

CONTRAT DE PROJET
Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Petit à peton
Quimperlé Communauté

Convention CAF
Période 2027 – 2030

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Table des matières

LE PROJET 7

1. Présentation du porteur de projet 9

Identification du lieu 9

Gestionnaire et cadre juridique 9

Coordonnées administratives 9

Responsabilité institutionnelle 9

2. Cadre général et principes d'intervention 10

2.1 Définition du Lieu d'Accueil Enfants-Parents 10

2.2 Références institutionnelles et cadre réglementaire 10

2.3 Public accueilli 10

2.4 Principes fondamentaux de fonctionnement 10

2.5 Posture professionnelle et cadre éthique 11

3. Genèse et fondements du projet 12

3.1 Constats partagés à l'origine du projet 12

3.2 Démarche de diagnostic et mobilisation partenariale 12

3.3 Acteurs associés à la conception du projet 12

3.4 Enquête auprès des familles et analyse des besoins 12

3.5 Attentes exprimées par les familles 13

3.6 Évolution et structuration progressive du projet 14

4 Finalités, missions et objectifs 15

4.1 Mission du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Petit à peton » 15

4.2 Principes fondamentaux du LAEP 15

4.3 Le LAEP, lieu de prévention primaire précoce 15

4.4 Objectifs, visées et finalités du projet 15

4.5 Conception et organisation de l'accueil 16

4.6 Rôle des accueillants 16

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL 17

5 Présentation du diagnostic territorial 19

5.1 Périmètre géographique du projet 19

5.2 Indicateurs démographiques 20

5.3 Caractéristiques socio-économiques de la population 23

5.4 Offre d'accueil et services existants 27

5.5 Ressources de proximité et accompagnement 29

5.6 Synthèse 29

LE FONCTIONNEMENT DU LAEP DE QUIMPERLE COMMUNAUTE : 31

6 Modalités de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents 33

6.1 Implantation du lieu 33

6.2 Amplitude et rythmes d'ouverture 33

6.3 Conditions d'accueil du public 33

6.4 Modalités de participation des accueillis 33

6.5 Modalités d'échanges – Respect de l'anonymat et de la confidentialité 34

7 Partenariats et inscription territoriale 34

7.1 Partenariats institutionnels 34

7.2 Mise à disposition de personnel – Fonction d'accueillant 34

8 Moyens humains et organisation 35

8.1 Personnels : qualification, statut, durée de travail (ETP) et activité professionnelle extérieure 35

8.2 Accueillants 35

8.3 Modalités de mise à disposition du personnel 35

8.4 Organisation des séances 36

8.5 Instances de concertation, de coordination et de régulation 36

8.6 Formation des accueillants 37

8.7 Rencontre départementale 37

9 Moyens matériels et financiers 38

9.1 Implantation et organisation territoriale 38

9.2 Organisation matérielle 38

9.3 Communication 38

9.4 Budget prévisionnel de fonctionnement – Année 2025 40

EVALUATION 2021 -2026 41

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

10.Détails de l'évaluation 2021-2025 43
10.1 Profil des publics accueillis 43
10.2 Organisation de l'accueil et modalités de fréquentation 48
10.3 Évaluation qualitative du dispositif au regard des attentes des familles 52
10.4 Synthèse – Évolution et fonctionnement du LAEP (2021–2026) 59
10.5 Prise en compte des orientations territoriales CTG/PST 2027-2031 60
BILAN ET PERSPECTIVES 61
11.1 Bilan 2022-2026 63
11.2 Nouveautés 2022/2026 64
ANNEXES 67
Annexe 1 : Population par commune (Données INSEE 30 décembre 2025) 69
Annexe 2 : Évolution des naissances entre 2020 et 2024 par commune (Données Quimperlé Communauté 2025) . 70
Annexe 3 : Nombre estimé par la CAF d'enfants de 0 à 5 ans, par commune (Données CAF 2024) 71
Annexe 4 : Nombre de congés parentaux par commune (Données CAF 2025) 72
Annexe 5 : La population active ayant un enfant de moins de 3 ans (Données CAF 2024) 73
Annexe 6 : L'amplitude d'ouverture du LAEP (Données Quimperlé Communauté 2025) 74
Annexe 7 : Les éléments de communication du LAEP (Données Quimperlé Communauté 2025) 75
Annexe 8 : Le nombre de familles et d'enfants (Données Quimperlé Communauté 2025) 81
Annexe 9 : Commune d'origine des familles résidant à Quimperlé Communauté 81
Annexe 10 : Commune d'origine des familles résidant hors Quimperlé Communauté 82
Annexe 11 : L'âge des enfants (Données Quimperlé Communauté 2025) 83
Annexe 12 : La qualité des accompagnants (Données Quimperlé Communauté 2025) 83
Annexe 13 : Répartition annuelle de la fréquentation (Données Quimperlé Communauté 2025) 84
Annexe 14 : Évaluation qualitative du dispositif au regard des attentes des familles 2021-2025 85

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

LE PROJET

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

1. Présentation du porteur de projet

Identification du lieu

Nom du lieu d'Accueil Enfants-Parents : Petit à peton
Date d'ouverture : Mars 2010
Convention Territoriale Globale : Oui – période 2022–2026 (CTG 2027–2030 en cours d'élaboration)

Gestionnaire et cadre juridique

Gestionnaire : Quimperlé Communauté
Nature juridique : EPCI (communauté d'agglomération)

Coordonnées administratives

Adresse administrative
Quimperlé Communauté
1 rue Andrei Sakharov
CS 20 245
29394 Quimperlé Cedex
Téléphone : 02 98 35 09 40
Mail : contact@quimperle-co.bzh

Responsabilité institutionnelle

Nom du responsable du lieu : Christophe LE ROUX, Président
Correspondants : Maguylène LE GOC, Responsable du service Enfance
Barbara STEMPF, coordinatrice du Lieu d'Accueil Enfants Parents
Adresse : Maison de l'enfance et des loisirs - Lieu-dit Kermec – 29300 TREMEVEN
Téléphone : 02 98 71 77 37
Mail : service.enfance.jeunesse@quimperle-co.bzh

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

2. Cadre général et principes d'intervention

2.1 Définition du Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Le LAEP « Petit à peton » est un espace d'accueil libre, gratuit et sans inscription, destiné aux enfants de moins de six ans, accompagnés d'un adulte référent (parent ou proche). Il constitue un lieu de rencontre, d'écoute et de socialisation favorisant :

- Le lien parent-enfant,
- Les échanges entre adultes,
- Les rencontres entre enfants,
- La prévention précoce des situations de fragilité.

2.2 Références institutionnelles et cadre réglementaire

Le fonctionnement du LAEP s'inscrit dans le cadre :

- Des orientations nationales de la **Caisse d'Allocations Familiales** en matière de soutien à la parentalité,
- Du **Référentiel national des LAEP**,
- De la **Convention Territoriale Globale** de Quimperlé Communauté,
- Du **Plan Parentalité** de Quimperlé Communauté,
- Du **règlement intérieur du LAEP** de Quimperlé Communauté.

2.3 Public accueilli

Le LAEP « Petit à peton » accueille :

- Les enfants de **0 à 6 ans**,
- Accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent ou proche).

L'accueil est **universel**, sans condition de domiciliation, de ressources ou de situation familiale.

2.4 Principes fondamentaux de fonctionnement

Le fonctionnement du LAEP repose sur cinq principes structurants :

- Libre fréquentation,
- Anonymat,
- Confidentialité,
- Neutralité et non-jugement,
- Respect du rythme de l'enfant et de sa famille.

Ces principes garantissent un cadre sécurisant, propice à l'expression et à la relation.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

2.5 Posture professionnelle et cadre éthique

Les accueillants interviennent dans une posture d'écoute et d'accompagnement, sans se substituer aux parents ni aux dispositifs de soin ou d'intervention sociale. Le cadre éthique repose sur :

- La reconnaissance des compétences parentales,
- La valorisation du rôle de l'adulte accompagnant,
- Le respect des choix éducatifs des parents,
- L'orientation vers des partenaires à la demande de l'adulte accompagnant ou lorsque la situation l'exige.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

3. Genèse et fondements du projet

3.1 Constats partagés à l'origine du projet

Dès 2004, la participation du Relais Petite Enfance (RPE) à des actions partenariales a permis de constater une attente importante des familles du territoire, notamment à l'occasion de manifestations telles que la fête du jeu à Quimperlé ou la fête des enfants à Scaër.

Les professionnels de la petite enfance du territoire partagent ces constats, exprimés notamment lors du Séminaire Petite Enfance de 2005 et du Forum Petite Enfance de 2007. Ils mettent en évidence :

- L'évolution des structures familiales, avec une augmentation des familles monoparentales et des situations d'isolement,
- La nécessité de créer et de maintenir un lien social avec les parents,
- Les interrogations des parents sur leur rôle, traduisant parfois une perte de confiance et de repères,
- Des besoins d'échanges et de partages entre parents,
- Le souhait des parents d'avoir accès à des activités à partager avec leur enfant (animations du RPE, par exemple).

3.2 Démarche de diagnostic et mobilisation partenariale

En décembre 2007, Quimperlé Communauté réunit les partenaires de la petite enfance du territoire afin d'exposer son souhait de mettre en place un Lieu d'Accueil Enfants-Parents.

À cette occasion, un comité de pilotage est constitué afin d'élaborer le projet. Entre décembre 2007 et octobre 2009, **quatre comités de pilotage** sont organisés.

En avril 2008, une première plaquette d'information est diffusée auprès des familles afin de les sensibiliser au projet et de recueillir leurs besoins. À partir de cette période, les parents sollicitent régulièrement le RPE pour connaître l'avancée du projet.

3.3 Acteurs associés à la conception du projet

Le comité de pilotage était composé des partenaires suivants :

- Quimperlé Communauté,
- La Caisse d'Allocations Familiales,
- Le Conseil Général (PMI, CDAS),
- Les 16 communes du territoire,
- La MJC de Scaër,
- Les crèches,
- L'ADMR,
- La MSA.

Ces partenaires ont été impliqués à différents niveaux dans la conception, l'élaboration et le suivi du projet.

3.4 Enquête auprès des familles et analyse des besoins

Un questionnaire est diffusé auprès des familles en mai 2008.

59 sont retournés. L'analyse met en évidence la diversité des situations familiales et territoriales, tant en termes d'ancienneté sur le territoire que d'activité des familles.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Par ailleurs, les questionnaires révèlent que :

- 5 familles n'ont ni parent ni ami à proximité et résident sur le territoire depuis moins de deux ans,
- 9 familles rencontrent des difficultés de déplacement, dont cinq issues du secteur intérieur, deux du secteur côtier et deux du secteur péri-urbain.

3.5 Attentes exprimées par les familles

Les réponses au questionnaire traduisent un souhait unanime d'être avec d'autres parents et enfants, que ce soit pour :

- Rechercher des échanges et des partages d'expériences,
- Obtenir des informations,
- Exprimer des interrogations liées à la parentalité,
- Bénéficier d'un espace convivial de rencontre.

Les familles expriment également le besoin :

- D'un espace de jeux pour les enfants,
- D'un espace d'échanges pour les parents,
- D'activités d'éveil ou d'informations spécifiques liées à la maternité ou à la parentalité.

Deux types de demandes se distinguent ainsi sur le territoire :

- Une demande axée sur la recherche d'un **espace de jeux**,
- Une demande axée sur un **besoin d'échanges avec des professionnels autour du rôle de parent**.

Le projet du LAEP a pour objectif de répondre à cette seconde demande, tout en s'appuyant sur les compétences des parents afin que chacun puisse trouver ses propres réponses.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

3.6 Évolution et structuration progressive du projet

Depuis son ouverture, le LAEP « Petit à peton » a connu plusieurs évolutions, témoignant de son adaptation aux besoins du territoire :

Mars 2010

Ouverture du LAEP
- 1 accueil à Moëlan-sur-Mer
- 1 accueil à Scaër
- 2 accueils à Tréméven

Mars 2011

Extension des matinées
1 à 2 accueils par semaine, de 9h30 à 11h30
- le lundi en semaine paire à Scaër
- le jeudi en semaine paire à Tréméven
- le mardi en semaine impaire à Moëlan-sur-Mer

Janvier 2012

Élargissement des horaires à Tréméven
Le jeudi en semaine paire , de 9h00 à 12h00

Septembre 2013

Extension du nombre de matinées à Tréméven
2 accueils par semaine, dont un accueil hebdomadaire tous les jeudis à Tréméven

Septembre 2016

Ouverture d'un nouveau site à Bannalec
2 à 3 accueils par semaine, répartis entre Bannalec, Scaër, Moëlan-sur-Mer et Tréméven

Mars 2018

Déménagement des accueils de Scaër
Accueils à la Maison de l'enfance, tous les lundis en semaine impaire, de 9h30 à 11h30.

Septembre 2022

Changement de jour d'accueil pour le site de Moëlan-sur-Mer
Passage du mardi au vendredi, semaine impaire, de 9h30 à 10h30

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

4 Finalités, missions et objectifs

4.1 Mission du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Petit à peton »

Le LAEP « Petit à peton » a pour mission de soutenir la parentalité et de favoriser le développement du jeune enfant.

4.2 Principes fondamentaux du LAEP

Le fonctionnement du LAEP repose sur les principes suivants :

- Un accueil en présence de l'enfant et du parent ou d'une personne de sa famille,
- Une participation basée sur le volontariat,
- Le respect de l'anonymat et de la confidentialité,
- Un accès libre et gratuit : les accompagnants arrivent et repartent quand ils le souhaitent, sans inscription préalable.

4.3 Le LAEP, lieu de prévention primaire précoce

Le LAEP constitue un espace de prévention primaire précoce permettant :

- La verbalisation des difficultés parentales,
- Le soutien à la séparation,
- La réduction de l'isolement,
- L'observation fine du développement de l'enfant,
- L'orientation vers les partenaires si nécessaire.

Une attitude neutre et respectueuse ainsi que l'anonymat favorisent une parole libre, souvent en amont de situations nécessitant un accompagnement plus structuré.

4.4 Objectifs, visées et finalités du projet

Les objectifs du LAEP « Petit à peton » s'inscrivent dans une logique de soutien à la parentalité, de prévention précoce et de renforcement du lien social.

Objectifs	Propositions d'actions	Moyens utilisés	Résultats attendus
Soutenir la fonction parentale	Confortation de la relation parent-enfant	Accompagnement du parent dans l'observation de l'enfant dans le jeu ou dans la relation à l'autre	Évolution des interactions positives parent-enfant
	Expérimentation par le parent de sa parentalité	Accompagnement bienveillant Echanges entre pairs	Réassurance du parent dans sa fonction
	Facilitation du lien entre le parent et son enfant par le jeu	Mise à disposition d'un espace de jeu adapté	Consolidation du lien parent-enfant
	Accompagnement des parents	Reformulation de la parole du parent	Contribution à la réflexion parentale

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

	Mise en lien des parents	Circulation de la parole entre adultes	Facilitation de l'accès des parents à l'information entre pairs
	Permettre une meilleure prise en compte des besoins des parents et des enfants	Création et utilisation d'un questionnaire à destination des familles	Adaptation du lieu
Favoriser le lien social	Rompre l'isolement social	Mise en lien des parents	Création d'un réseau parental sur le territoire
	Proposition de temps conviviaux (pause-café…)	Organisation de temps informels	Renforcement des échanges entre familles
Accompagner l'enfant dans son autonomie et la séparation	Proposition d'un espace de jeu adapté, favorisant la rencontre et sécurisant pour le parent et l'enfant	Mise à disposition d'un environnement sécurisé	Expérimentation de l'enfant auprès de ses pairs et d'autres adultes
	Reformulation de son vécu et de ses émotions	Écoute et reformulation par les accueillants	Réassurance de l'enfant dans ses capacités

4.5 Conception et organisation de l'accueil

L'organisation de l'accueil repose sur les étapes suivantes :

- Mise en place des espaces avant l'arrivée des familles par le binôme d'accueillants désigné (entre un quart d'heure et une demi-heure avant l'ouverture au public) ;
- Mise à disposition de matériel spécifique au tout-petit sur chaque lieu, ainsi que le nécessaire pour la pause-café ;
- Accueil des familles, avec inscription sur un tableau à l'entrée et possibilité de déposer les effets personnels dans un espace dédié ;
- Mise en lien entre parents et enfants, parents entre eux et enfants entre eux, si nécessaire ;
- Adaptation de l'espace selon les besoins des familles ;
- Proposition d'une pause-café, thé ou eau au cours de la matinée ;
- Accompagnement des familles au moment du départ ;
- Rangement des espaces après le départ des derniers parents et enfants par les accueillants.

4.6 Rôle des accueillants

Les accueillants interviennent à raison de **deux personnes par séance**. Leur rôle consiste à écouter, favoriser le lien parent-enfant, encourager la convivialité et faciliter les échanges, dans le **« ici et maintenant »**.

Ils sont garants :

- Du bon fonctionnement du LAEP,
- Du respect du nombre d'enfants et d'adultes accueillis,
- Du respect des personnes, de la parole de chacun et du lieu.

Ils sont chargés de l'accueil des familles en garantissant :

- L'anonymat des personnes présentes,
- La confidentialité des échanges.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

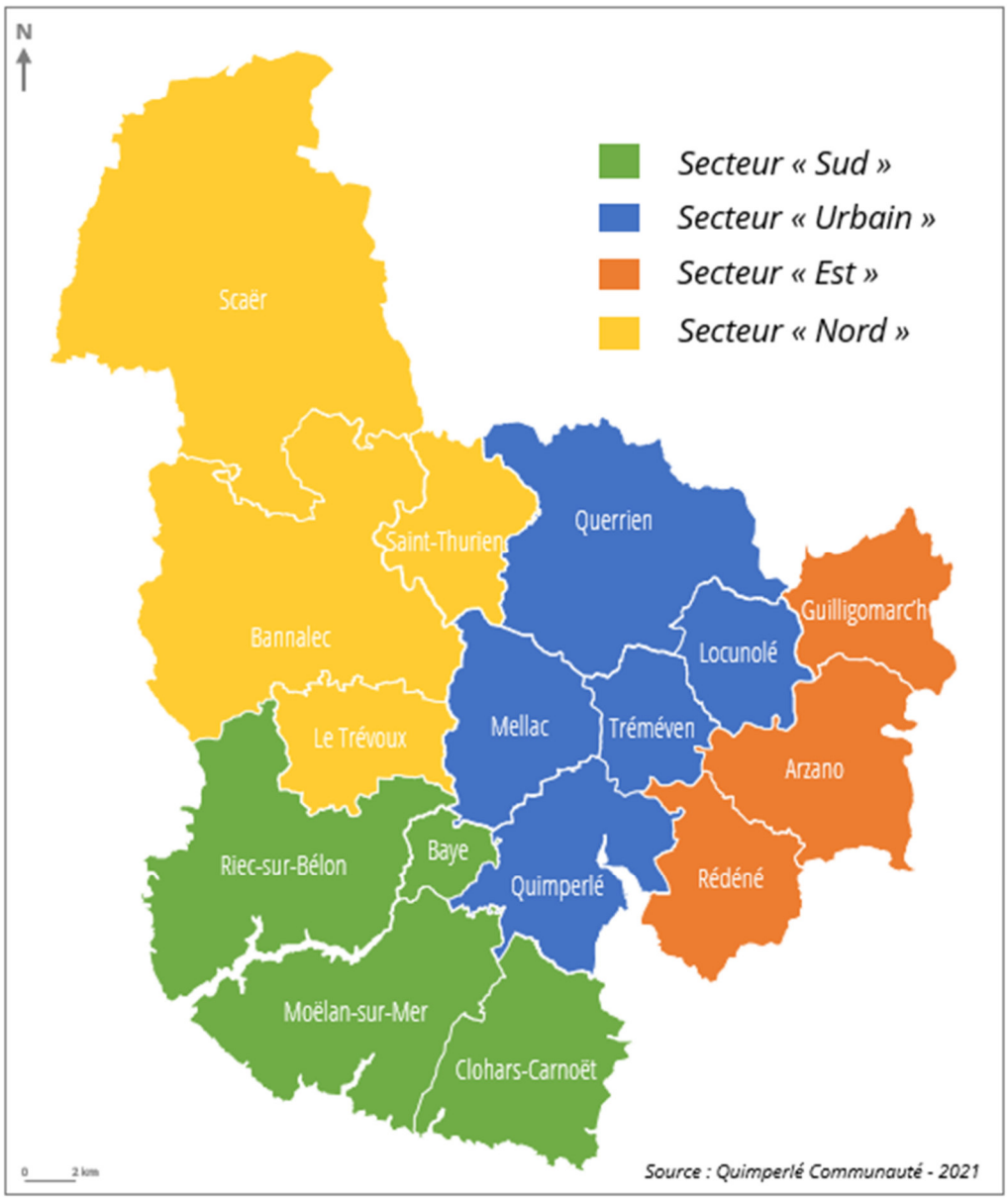
5 Présentation du diagnostic territorial

5.1 Périmètre géographique du projet

Le projet concerne l'ensemble du territoire de **Quimperlé Communauté**, composé de **16 communes** :
ARZANO – BANNALEC – BAYE – CLOHARS-CARNOËT – GUILLIGOMARC'H – LE TRÉVOUX – LOCUNOLÉ – MELLAC – MOËLAN-SUR-MER – QUERRIEN – QUIMPERLÉ – RÉDÉNÉ – RIEC-SUR-BÉLON – SCAËR – SAINT-THURIEN – TRÉMÉVEN.

Le territoire peut être étudié selon **4 zones distinctes**, présentant des caractéristiques démographiques et socio-économiques différenciées.

SECTEURS DE QUIMPERLE COMMUNAUTE DEFINIS PAR LE RPE

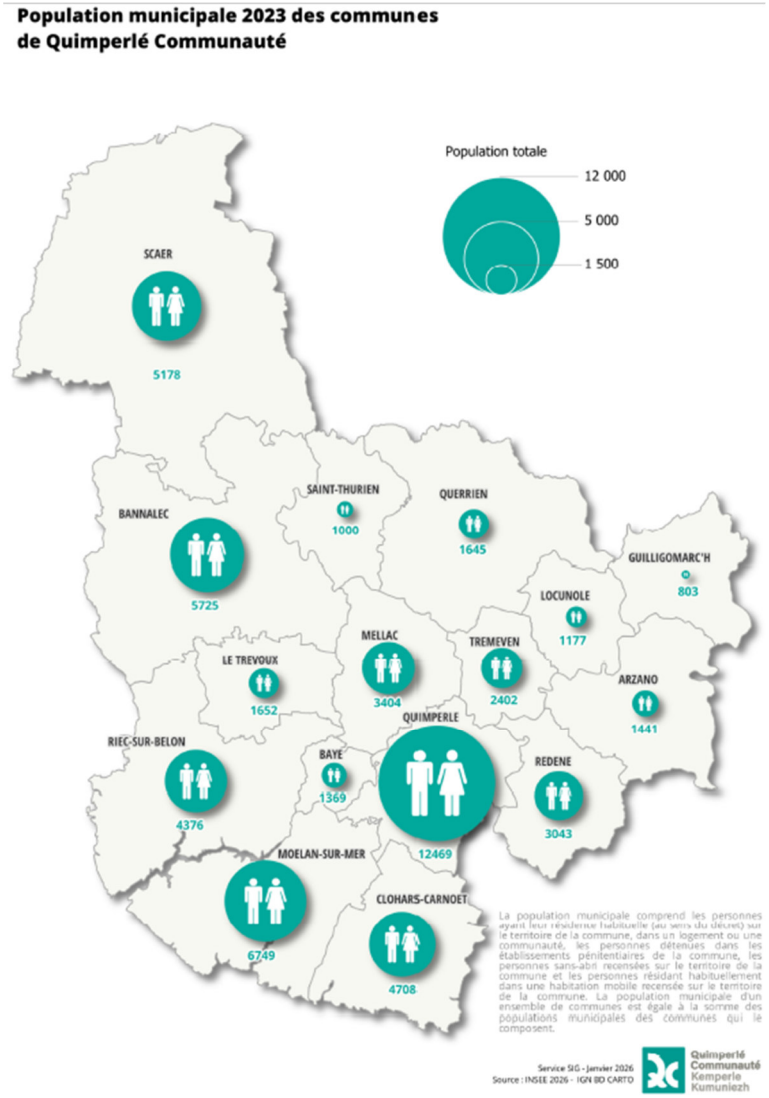


Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

5.2 Indicateurs démographiques

5.2.1 Évolution de la population (Données Quimperlé Communauté 2025)[1]

La population de Quimperlé Communauté s'élève à **57 141 habitants en 2023** (données INSEE 2026).



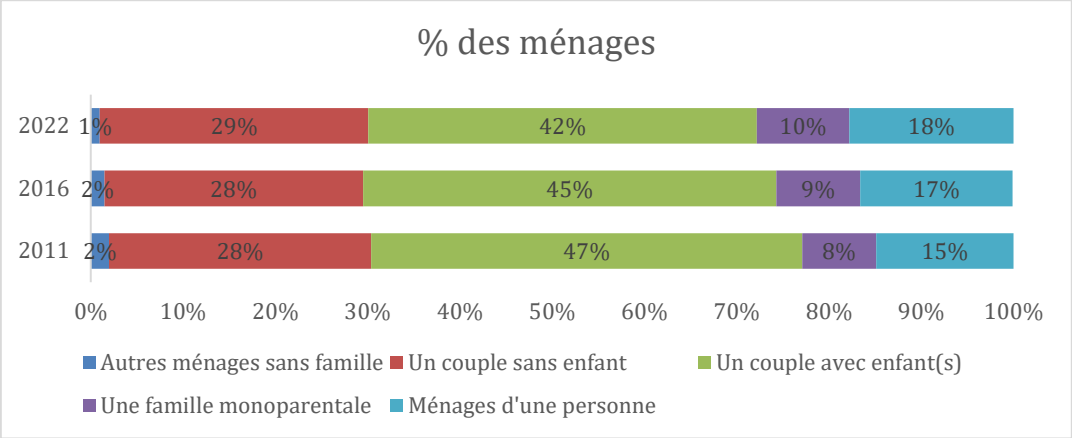
Constats :

La population a augmenté de manière modérée entre **2019 et 2025**, passant d'environ **56 000 à 57 200 habitants**, soit une hausse estimée entre **+4 % et +5 %**. Cette évolution s'explique principalement par un **solde migratoire positif**, traduisant l'**attractivité résidentielle du territoire**, tandis que le **solde naturel demeure faible, voire négatif**, en lien avec le **vieillissement de la population**. Cette croissance démographique reste toutefois **variable**, étant plus marquée dans les **communes périurbaines et littorales** que dans le reste du territoire.

[1] Annexe 1 : Population par commune (Données INSEE 30 décembre 2025)

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

5.2.2 Composition des ménages (INSEE 2011–2022)



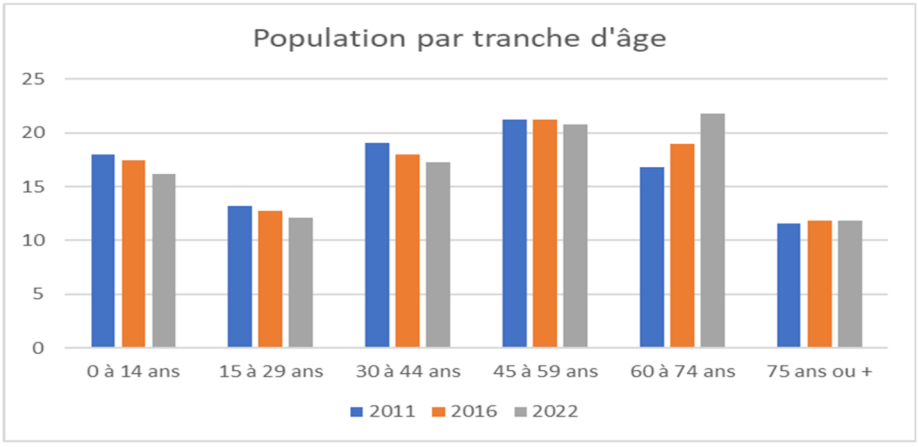
Constats :

La structure des ménages évolue vers une **augmentation des formes familiales plus petites**.

La part des **ménages d'une personne progresse fortement** (**+4,2 points entre 2011 et 2022**), tandis que les **couples avec enfant(s) reculent** (**–1,8 point**).

Dans le même temps, la **hausse des familles monoparentales** (**de 7,0 % à 8,3 %**) confirme une **diversification des configurations familiales**.

5.2.3 Population par tranche d'âge (INSEE 2022)



Constats :

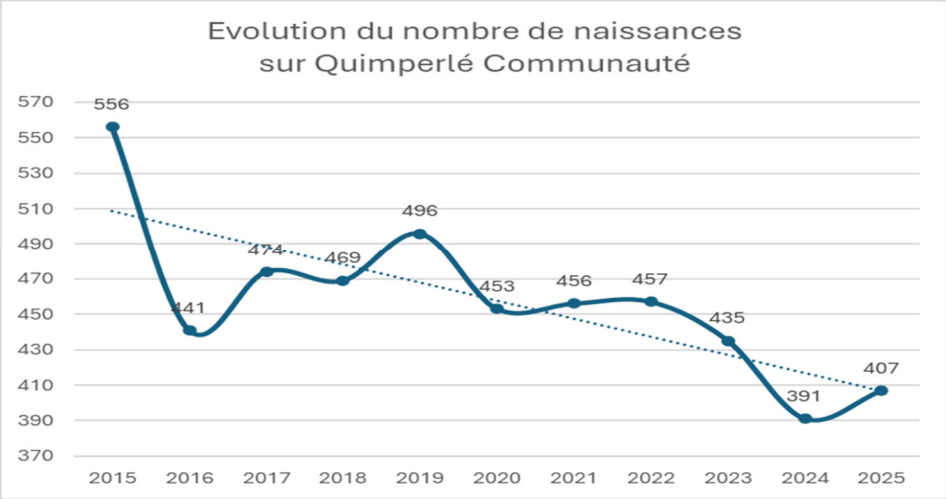
La structure par âge de la population met en évidence un **vieillissement de cette dernière**. La part des jeunes diminue tant chez les **0–14 ans** (**de 17,8 % en 2011 à 16,1 % en 2022**) que chez les **15–29 ans** (**de 13,2 % à 12,1 %**), tout comme celle des **30–44 ans** (**de 19,0 % à 17,2 %**).

À l'inverse, la population plus âgée progresse fortement, en particulier les **60–74 ans**, dont la part augmente de **16,7 % en 2011 à 21,8 % en 2022**, tandis que les **75 ans et plus** connaissent une légère hausse (**de 11,5 % à 11,9 %**).

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

5.2.4 Naissances et enfants de moins de 6 ans (Données Quimperlé Communauté 2025)[2]

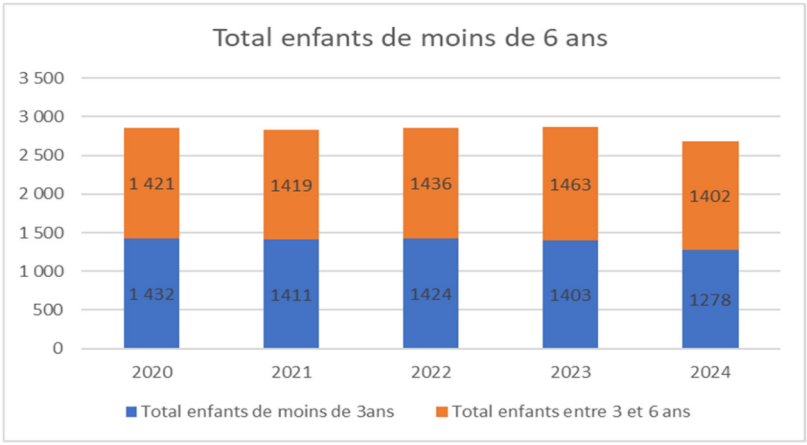
✓ Nombre de naissances



Constats :

Le nombre de naissances à **Quimperlé Communauté** diminue globalement sur la période **2015–2025**, passant de **556 naissances en 2015** à **407 en 2025**, malgré quelques fluctuations intermédiaires. Après un léger rebond jusqu'en **2019 (496)**, la baisse s'accentue à partir de **2020**, avec un point bas atteint en **2024 (391)**. La **légère hausse observée en 2025** ne remet pas en cause une **tendance à la diminution des naissances**.

✓ Les enfants de moins de 6 ans[3]



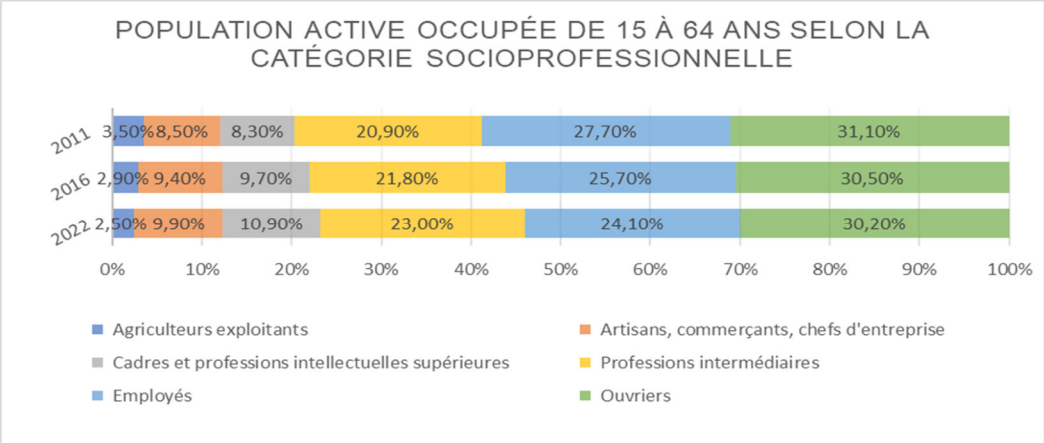
[2] Annexe 2 : Evolution des naissances entre 2020 et 2025 par commune (Données Quimperlé Communauté 2025)
[3] Annexe 3 : Nombre estimé par la CAF d'enfants âgés de 0 à 5, par commune (Données CAF 2024)

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Constats :
Entre **2020 et 2024**, le territoire connaît une **baisse du nombre d'enfants**, avec une diminution de **–1,33 % chez les 3–6 ans** et surtout de **–10,75 % chez les moins de 3 ans**.
Pour la **première fois**, cette évolution n'est pas compensée par l'arrivée de nouvelles familles : le **cumul des naissances sur trois ans** s'élève à **1 283 enfants**, tandis que la **CAF recense 1 278 enfants de moins de 3 ans**, soit un **solde migratoire négatif de –5 enfants**.

5.3 Caractéristiques socio-économiques de la population

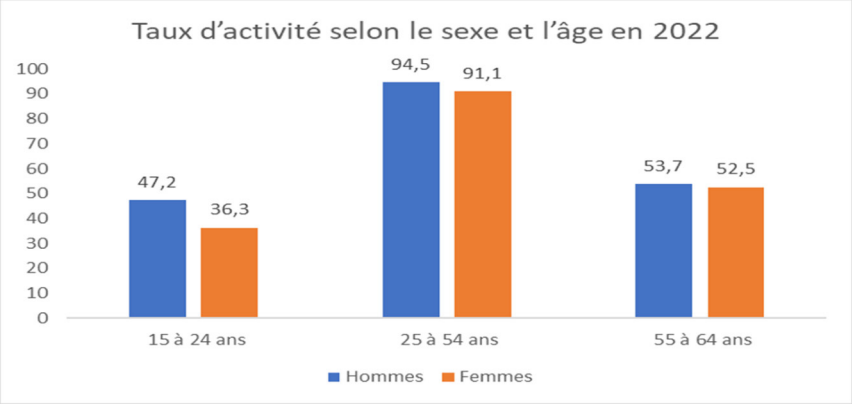
5.3.1 Répartition des actifs occupés de 15-64 ans selon leur profession et catégories socio-professionnelles (INSEE 2011–2022)



Constats :
La population active occupée évolue progressivement vers un **niveau de qualification plus élevé**.
Si les ouvriers demeurent majoritaires (**30,2 % en 2022**), leur part diminue, tout comme celle des employés (**de 27,7 % en 2011 à 24,1 % en 2022**) et des agriculteurs exploitants (**de 3,5 % en 2011 à 2,5 % en 2022**).
À l'inverse, la hausse des professions intermédiaires (**de 20,9 % en 2011 à 23,0 % en 2022**) et des cadres (**de 8,3 % en 2011 à 10,9 % en 2022**) traduit une **élévation du niveau de qualification** et une **transformation lente mais continue du tissu socio-professionnel**.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

5.3.2 Taux d'activité selon le sexe et l'âge (INSEE 2022)



Constats :

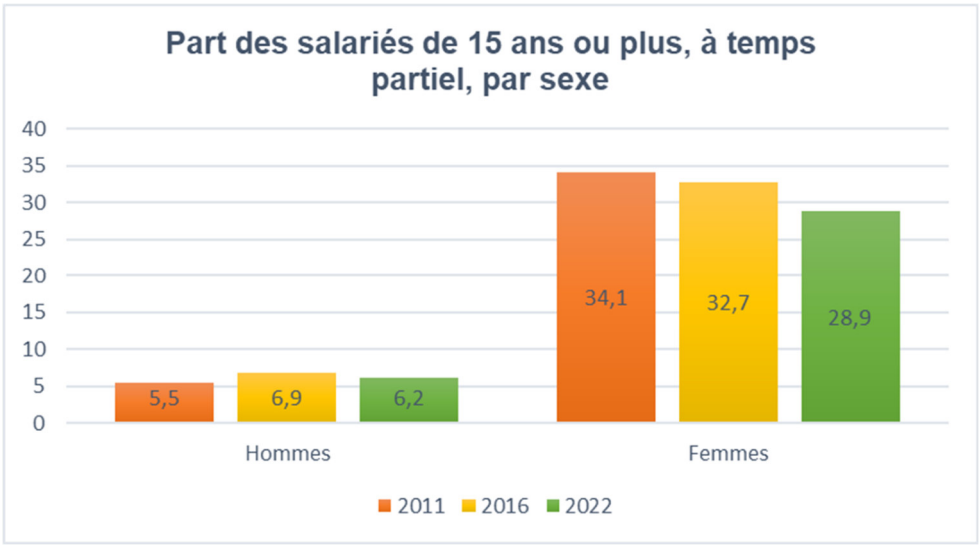
En **2022**, le taux d'activité varie fortement selon **l'âge et le sexe**.

Il est le plus faible chez les **15–24 ans**, avec **47,2 % des hommes** en activité contre **36,3 % des femmes**, ce qui s'explique principalement par la poursuite des études et une entrée progressive dans la vie active.

Il atteint son niveau le plus élevé chez les **25–54 ans**, avec des taux très élevés pour les deux sexes (**94,5 % des hommes** et **91,1 % des femmes**), même si un léger écart persiste en faveur des hommes.

Enfin, chez les **55–64 ans**, le taux d'activité diminue, mais demeure relativement élevé, avec **53,7 % des hommes** et **52,5 % des femmes**, traduisant un **rapprochement des comportements d'activité en fin de carrière**.

5.3.3 Temps partiel (INSEE 2022)



Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Constats :
La part des salariés à **temps partiel** demeure très **différenciée selon le sexe**.
Chez les **hommes**, elle reste faible et relativement stable, passant de **5,5 % en 2011** à **6,2 % en 2022**, après un léger pic à **6,9 % en 2016**.
À l'inverse, le temps partiel concerne une part beaucoup plus importante des **femmes**, même s'il recule sur la période, passant de **34,1 % en 2011** à **28,9 % en 2022**, après **32,7 % en 2016**.
Ces écarts persistants traduisent une **forte différenciation des conditions d'emploi entre les femmes et les hommes**, malgré une diminution progressive du recours au temps partiel féminin.

5.3.4 L'activité des familles (Données CAF 2025)[4]

Données	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de familles CAF avec enfants de moins de 3 ans dont les 2 parents travaillent	65,2%	70,1%	69,5%	71,4%	68,8%	
Foyers allocataires ayant un droit versable PreParE à taux plein au 31/12	114	81	55	75	80	64
Foyers allocataires ayant un droit versable PreParE à taux réduit au 31/12	102	139	104	102	102	102
Foyers allocataires ayant un droit versable PreParE couple ou majorée au 31/12			4	4	4	5
Total des foyers allocataires ayant un droit versable PreParE	216	220	163	181	186	171

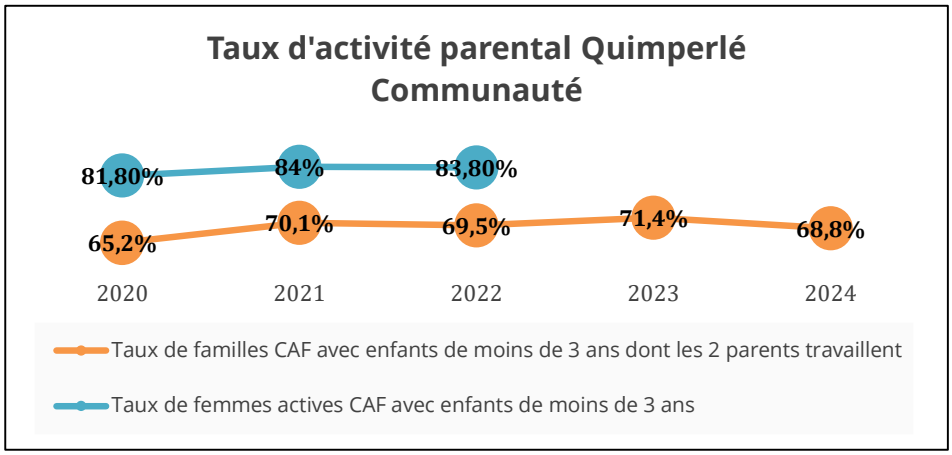
Constats :

Entre **2020 et 2024**, la part des **familles CAF avec enfants de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent** reste globalement élevée, oscillant entre **65,2 % et 71,4 %**, avec un pic en **2023 (71,4 %)**, avant un léger recul en **2024 (68,8 %)**. Ces niveaux traduisent une **forte présence des parents d'enfants de moins de 3 ans sur le marché du travail**.
Parallèlement, le **nombre total de foyers allocataires bénéficiant d'un droit versable PreParE** diminue sur la période, passant de **216 foyers en 2020** à **171 en 2025**. Cette baisse est principalement liée à la **forte diminution des droits PreParE à taux plein**, qui passent de **114 foyers en 2020** à **64 en 2025**. Les droits **à taux réduit** restent quant à eux relativement **stables**, autour d'une centaine de foyers selon les années, tandis que les **droits PreParE couple ou majorés** demeurent **marginaux** (entre **4 et 5 foyers** à partir de 2022).
Dans l'ensemble, ces évolutions traduisent une **forte proportion des 2 membres du couple à travailler.**

[4] Annexe 4 : Nombre de congés parentaux par commune (Données CAF 2025)

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

5.3.5 Activité des femmes avec enfants de moins de 3 ans (CAF 2024)[5]



Constats :

Le **taux de femmes actives avec enfant(s) de moins de 3 ans progresse légèrement** sur la période observée passant **81,8 % en 2020, 83,8 % en 2022**. Cette tendance confirme une implication professionnelle forte des mères de jeunes enfants sur le territoire.

Le **taux de familles CAF dont les deux parents travaillent avec enfant(s) de moins de 3 ans progresse** entre **2020 et 2023**, passant de **65,2 %** à **71,4 %**. Il connaît un repli modéré en **2024 (68,8 %)**. Malgré cette baisse, il demeure **supérieur au niveau observé en 2020**. Cette évolution peut s'expliquer par des ajustements conjoncturels du marché du travail ou par des choix familiaux liés à la garde des jeunes enfants.

[5]Annexe 5 : La population active ayant un enfant de moins de 3 ans (Données CAF 2024)

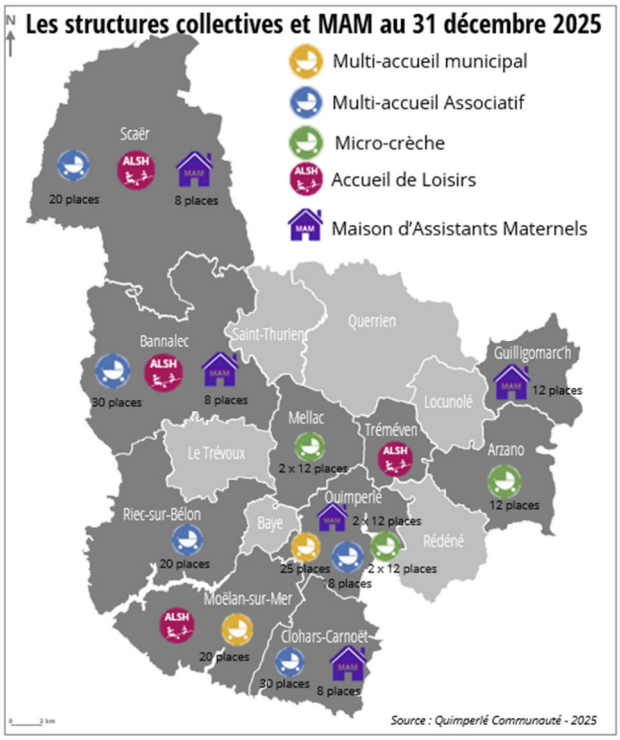
Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

5.4 Offre d'accueil et services existants

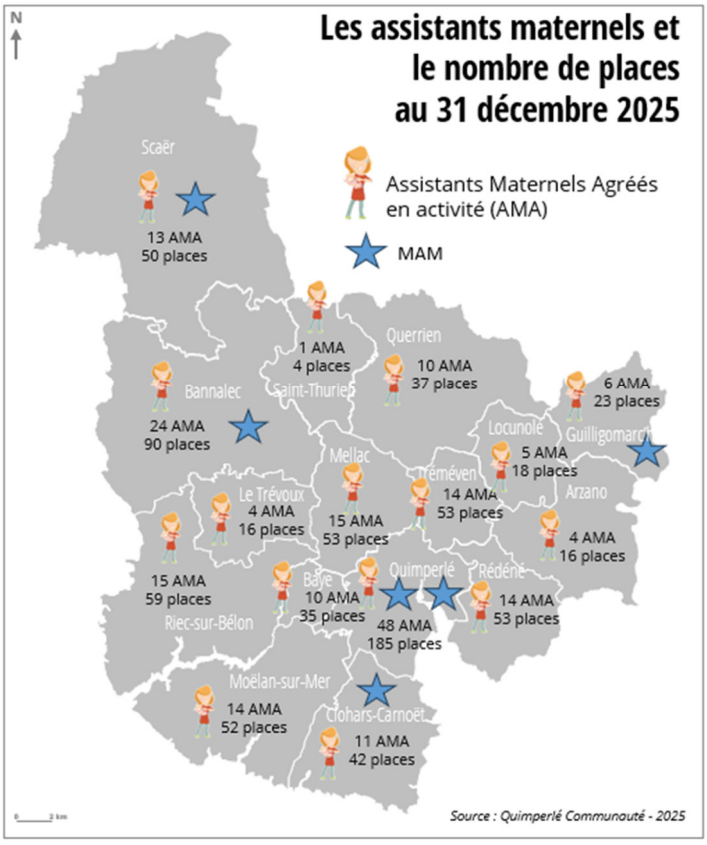
Capacité d'accueil des jeunes enfants sur le territoire concerné (Nombre de places) :

- Crèches et micro-crèches : **223 places** réparties dans 12 structures.
- MAM : **60 places** réparties dans 6 structures.
- ALSH : **490 places** réparties sur 4 sites.

Les structures collectives et MAM au 31 décembre 2025



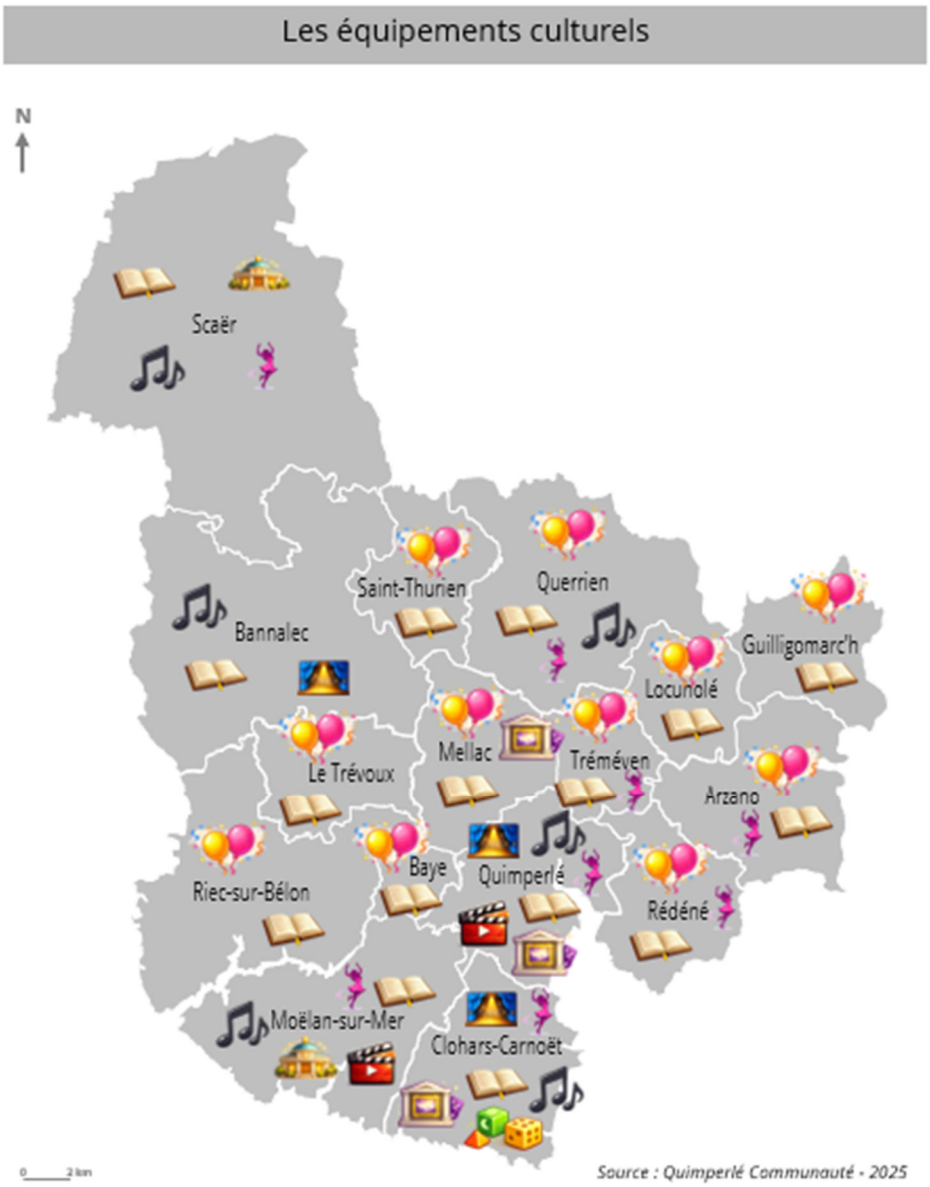
Les assistants maternels au 31 décembre 2025



- Assistants maternels : **786 agréments** (208 professionnels) répartis sur les 16 communes du territoire.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

- Accueil périscolaire dans les 16 communes.
- Autres LAEP : Lorient et Concarneau.
- Autres lieux d'éveil : bibliothèques, ludothèques, piscines, équipements culturels, associations.



Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

5.5 Ressources de proximité et accompagnement

- 1 RPE intercommunal (3 ETP + 0,5 ETP).
- Consultations PMI, centres de périnatalité, pôles mère-enfant, MJC, établissement de vie social Ty Pouce, équipements sportifs.

5.6 Synthèse

Le territoire de Quimperlé Communauté connaît :

- Une légère croissance démographique liée au solde migratoire,
- Un vieillissement marqué de la population,
- Une diminution continue des naissances,
- Une baisse du nombre d'enfants de moins de trois ans,
- Une forte activité professionnelle des parents de jeunes enfants.

Les structures familiales évoluent, avec une progression des familles monoparentales et des ménages d'une personne.
Si l'offre d'accueil est diversifiée, son accessibilité demeure inégale selon les communes et les contraintes de mobilité.

Ces constats confirment la pertinence d'un LAEP itinérant permettant :

- Une couverture territoriale équilibrée,
- Une accessibilité sans condition,
- Un soutien précoce à la parentalité.

Dans ce contexte, la question de l'accessibilité du LAEP se pose avec une attention particulière : un équipement ouvert exclusivement en semaine et en matinée répond-il encore pleinement aux réalités des familles ayant des enfants de moins de six ans et vivant sur le territoire ?

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

LE FONCTIONNEMENT DU LAEP DE QUIMPERLE COMMUNAUTE : PETIT A PETON

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

6 Modalités de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents

6.1 Implantation du lieu

Le LAEP est itinérant et organisé sur quatre sites :

- La maison de l'enfance Yvon Le Bris de Bannalec,
- La maison de l'enfance et des loisirs de Tréméven,
- L'ALSH « Les petites salles » de Moëlan-sur-Mer,
- La maison de l'enfance de Scaër.

Cette organisation permet une couverture équilibrée des secteurs Nord, Urbain et Sud. Le secteur Est bénéficie d'un espace d'accueil de proximité avec la Maison de l'enfance et des loisirs de Tréméven.

6.2 Amplitude et rythmes d'ouverture[6]

Jour	Lieu	Horaires
Lundi	Scaër ou Bannalec	9h30 – 11h30
Jeudi	Tréméven	9h – 12h
Vendredi (tous les 15 jours)	Moëlan-sur-Mer	9h30 – 11h30

Aucun accueil n'est proposé l'après-midi.

Amplitude d'ouverture :

- Amplitude hebdomadaire : de 5 à 7 heures
- Amplitude annuelle : environ 80 matinées par an, pour une amplitude annuelle moyenne de 193 heures
- Ouverture pendant les congés scolaires : non

6.3 Conditions d'accueil du public

- Enfants de 0 à 6 ans.
- Présence obligatoire d'un adulte référent.
- Gratuité.
- Aucune inscription préalable.

La capacité d'accueil est limitée à 12 enfants simultanément.

6.4 Modalités de participation des accueillis

Les modalités de participation des familles sont les suivantes :

- Participation financière : non
- Autre participation : non.

[6] Annexe 6 : L'amplitude d'ouverture du LAEP (Données Quimperlé Communauté 2025)

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

6.5 Modalités d'échanges – Respect de l'anonymat et de la confidentialité

Afin de garantir l'anonymat des familles et la confidentialité des échanges, aucun nom de famille, qu'il s'agisse des enfants ou des parents, n'est communiqué aux partenaires. Lors de l'accueil, seules les informations suivantes sont recueillies sur un tableau de suivi :

- Le prénom de l'enfant,
- Son âge,
- Le lien de parenté avec l'adulte accompagnant,
- La commune d'origine.

Ces modalités sont conformes aux principes éthiques des lieux d'accueil parents-enfants et aux exigences de protection des données.

7 Partenariats et inscription territoriale

7.1 Partenariats institutionnels

La CAF : partenariat financier.

7.2 Mise à disposition de personnel – Fonction d'accueillant

Les structures partenaires suivantes mettent du personnel à disposition pour assurer la fonction d'accueillant au sein du dispositif en 2025 :

- Quimperlé Communauté ;
- La mairie de Moëlan-sur-Mer par sa crèche Océane ;
- La mairie Quimperlé par sa crèche Les Tournesols ;
- La MJC de Scaër ;
- Le CMPP de Lorient.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

8 Moyens humains et organisation

8.1 Personnels : qualification, statut, durée de travail (ETP) et activité professionnelle extérieure

- **Responsable politique** : ???, Président
- **Responsable administrative** : Maguylène LE GOC, Directrice de direction Enfance Jeunesse Parentalité
- **Coordinatrice du dispositif** : Barbara STEMPF (mi-temps)
- **Supervision** : Madame Sophie BAGET, psychologue libérale

8.2 Accueillants

À ce jour, le dispositif s'appuie sur **12 accueillants**, issus de différentes structures partenaires, représentant une diversité de qualifications professionnelles dans les champs de la petite enfance, du social et de la santé.

Structures	Qualification / Fonction
Quimperlé Communauté	1 éducatrice de Jeunes Enfants ; 2 animateurs ALSH
Crèche Océane – Moëlan-sur-Mer	1 auxiliaire de puériculture
Crèche Les Tournesols – Quimperlé	1 CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance
MJC La Marelle – Scaër	1 référente famille
CMPP – Lorient	1 psychologue ; 1 psychomotricienne
Bénévolat	4 bénévoles (3 retraités : puéricultrice, professeur des écoles et assistante maternelle ; 1 étudiante en médiation familiale)

8.3 Modalités de mise à disposition du personnel

Les mises à disposition font l'objet de **conventions partenariales**.

- Une **convention réalisée pour 3 ans** précise les modalités de mise à disposition et les engagements du personnel dans le cadre de la fonction d'accueillant, notamment :
  - La participation aux matinées d'accueil,
  - La participation aux actions de formation,
  - La participation aux réunions d'équipe,
  - La participation aux temps de supervision.
- La dernière convention en cours de validité a été signée avec chacune des structures partenaires pour la période **2024–2026**.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

8.4 Organisation des séances

Nombre d'accueillants par séance : 2

Afin de garantir un accueil de qualité aux familles, Quimperlé Communauté veille à respecter la règle de la présence minimale de deux accueillants par séance.
Dans cette perspective, la collectivité a fait le choix de créer un poste de coordination à mi-temps, permettant notamment d'assurer les remplacements en cas d'absence d'un professionnel.
Toutefois, certains imprévus (maladie, panne de véhicule, contraintes personnelles) ne permettent pas toujours à la coordinatrice d'assurer ces remplacements, notamment lorsqu'elle est déjà mobilisée sur une séance d'accueil.
Ainsi, de manière exceptionnelle (une à deux séances par an), l'accueil a pu être maintenu avec un seul professionnel. Dans ces situations, afin de garantir la sécurité et la qualité de l'accompagnement, la capacité d'accueil est alors limitée à six enfants. Toutefois, cette situation n'étant pas pleinement satisfaisante et la coordinatrice étant sollicitée pour assurer les remplacements, une réflexion pourrait être engagée dans la perspective d'identifier des pistes d'amélioration pour la période 2027-2030.

8.5 Instances de concertation, de coordination et de régulation

8.5.1 Comité de pilotage

Ce comité constitue un espace de gouvernance partenariale et d'ajustement des orientations.

- **Fréquence** : 1 fois tous les 2 ans
- **Objet** : suivi de l'activité, évaluation qualitative, définition des orientations stratégiques du LAEP
- **Participants** :
    - Quimperlé Communauté
    - CAF
    - Partenaires mettant à disposition du personnel accueillant (crèches, MJC, etc.)

8.5.2 Réunions d'équipe et techniques

- **Fréquence** : 5 fois par an
- **Durée** : 1 heure
- **Objectifs** :
    - Coordination opérationnelle
    - Échanges de pratiques
    - Organisation des séances
    - Ajustements liés aux situations rencontrées

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

8.5.3 Supervisions

Ces temps constituent un espace sécurisé de réflexion et d'élaboration collective. Ils sont accompagnés par un psychologue.

- **Fréquence** : 5 fois par an
- **Durée** : 2 heures
- **Objectifs** :
  - Analyse des pratiques
  - Soutien professionnel
  - Régulation des postures d'accueil
  - Prévention de l'usure professionnelle

8.6 Formation des accueillants

- **Formation initiale à l'ouverture du LAEP**

Une formation commune et obligatoire de **2 demi-journées** a été suivie par une partie des accueillants avant l'ouverture du LAEP. Elle a été animée par une psychologue de l'association Parentel.

- **Formation continue**

Depuis 2012, les accueillants suivent progressivement un **cursus proposé par les CAF de Bretagne**, centré sur l'écoute active et la posture d'accueillant en LAEP.
À ce jour, 2 accueillants n'ont pas encore suivi cette formation car nouvellement arrivés dans l'équipe.

- **Réunion thématique**

La réunion thématique annuelle complète les supervisions et les réunions d'équipe en permettant d'approfondir collectivement certaines problématiques rencontrées sur le terrain et d'actualiser les connaissances des accueillants, afin d'ajuster en continu les pratiques professionnelles. Sur le dernier contrat de projet (2022–2026), **deux temps** ont été consacrés à **la gestion des situations difficiles en LAEP** et à **la posture de l'accueillant en LAEP**.

8.7 Rencontre départementale

Les accueillants participent également aux rencontres départementales organisées par la CAF. Ces temps permettent des échanges de pratiques entre LAEP du département, le partage d'expériences et une mise en réseau des professionnels, contribuant à l'enrichissement des pratiques et à l'inscription du dispositif dans une dynamique territoriale.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

9 Moyens matériels et financiers

9.1 Implantation et organisation territoriale

Le LAEP est un dispositif itinérant organisé sur **quatre sites du territoire de Quimperlé Communauté**, permettant une couverture équilibrée des secteurs Nord, Urbain et Sud.

- **Maison de l'enfance – Bannalec**

Site accueillant le multi-accueil associatif Point-Virgule, le RPE et le centre de loisirs du secteur Ouest.
Le LAEP utilise l'espace dédié à l'ALSH (salle polyvalente, espace change) ainsi que le matériel mutualisé avec le RPE et l'ALSH.

- **Maison de l'enfance et des loisirs – Tréméven (lieu-dit « Kermec »)**

Site situé à proximité de Quimperlé, accueillant le RPE et le centre de loisirs du secteur Est.
Le LAEP utilise l'espace dédié au RPE (salle d'animation, espace change).

- **ALSH « Les Petites Salles » – Moëlan-sur-Mer**

Site accueillant les enfants du secteur Sud.
Le LAEP utilise la salle des maternelles, aménagée pour l'accueil des plus jeunes enfants.

- **Maison de l'enfance – Scaër**

Site accueillant le RPE et un des centres de loisirs du territoire.
Le LAEP utilise l'espace dédié à l'ALSH (salle polyvalente, espace change) ainsi que le matériel mutualisé avec le RPE et l'ALSH.

9.2 Organisation matérielle

Pour les sites de Moëlan-sur-Mer et de Scaër, une malle mobile composée de jeux d'éveil et de tapis est mise à disposition des accueillants.
Un espace change est systématiquement aménagé afin de garantir accessibilité et confort aux familles.

9.3 Communication[7]

La communication du LAEP s'appuie sur plusieurs supports complémentaires afin d'assurer une information régulière et accessible au public.

9.3.1 Supports imprimés

- **Plaquette d'information** :

Diffusée auprès des familles, des professionnels de la petite enfance ainsi que des partenaires sociaux et médicaux.
Tirage tous les 3 ans : 2 000 exemplaires.

[7] Annexe 7 : Les éléments de communication du LAEP (Données Quimperlé Communauté 2025)

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

- **Planning annuel des ouvertures** :

Destiné aux familles, il précise les dates et lieux d'accueil sur l'année. Tirage annuel : 300 exemplaires.

- **Livret Bien-Grandir** :

Diffusée auprès des familles, des professionnels de la petite enfance ainsi que des partenaires sociaux et médicaux.
Tirage tous les 5 ans : 2 000 exemplaires.

9.3.2 Communication numérique

Le LAEP est présenté sur le site internet de Quimperlé Communauté. La page dédiée permet aux familles de prendre connaissance du dispositif et d'accéder à la plaquette ainsi qu'au planning. Il est également présent sur le site internet des mairies appartenant à Quimperlé Communauté.

9.3.3 Presse locale

Chaque trimestre, la coordinatrice transmet aux journaux locaux (Ouest-France et Le Télégramme) les dates des prochains accueils.

9.3.4 Outils événementiels

En septembre 2019, un kit de communication (pupitre, présentoir, affiches) a été créé. Ce dernier a été déployé lors de différents événements lors du dernier contrat de projet (2022-2026) :

- Journée nationale des assistants maternels ;
- Forum des métiers ;
- Portes ouvertes du Relais Petite Enfance.

Ces actions contribuent à renforcer la visibilité du dispositif et son inscription dans la dynamique territoriale.

9.3.5 Présentation du service auprès de futurs professionnels de la petite enfance

Le LAEP est présenté régulièrement auprès de futurs professionnels de la petite enfance dans une logique de sensibilisation, de connaissance du service et de valorisation des métiers de l'accueil. Ces interventions sont réalisées auprès des organismes de formation (ASKORIA – site de Lorient, ITES, AREP 56).
Elles permettent de présenter le fonctionnement du LAEP, la posture spécifique de l'accueillant et les enjeux liés au soutien à la parentalité, tout en contribuant à la professionnalisation et à l'attractivité du secteur.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

9.4 Budget prévisionnel de fonctionnement – Année 2025

Dépenses (Charges)

Nature des charges	Montant (€)	Détail
60 - Achats	300	Alimentation (100€) ; Fournitures de petit équipement (200€)
61 - Services extérieurs	8 100	Remboursement aux structures partenaires et prestataire pour la supervision (8 000€) Frais de colloques et séminaires (100€)
62 - Autres services extérieurs	5 300	Fêtes et cérémonies (300 €) ; Publicité, publications et relations publiques (1 400 €) ; Frais d'affranchissement (100€) ; Frais de déplacements (100 €) ; Remboursement des frais aux communes membres du GPF (3 500€)
64 - Charges de personnel	33 600	Coordination du LAEP : 0,5 ETP EJE (catégorie A) + quotes-parts salariales
65 - Autres charges	0	—
Total des charges	**47 300 €**	

Produits (Recettes)

Nature des recettes	Montant (€)	Détail
74 - Prestation de service CAF	7 500	Années 2024 : 2 300 € Années 2025 : 5 200 €
74 – Convention Territoire Globale	7 500	Années 2024 : 2 400 € Années 2025 : 5 100 €
Total des subventions d'exploitation	**15 000 €**	
Autofinancement Quimperlé Communauté	**32 300 €**	
Total des produits	**47 300 €**	

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

EVALUATION 2021 -2026

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

10. Détails de l'évaluation 2021-2025

10.1 Profil des publics accueillis

▪ Évolution du nombre de familles et d'enfants accueillis[8]

Année	Familles accueillies	% de nouvelles familles	Enfants accueillis
2021	67	57 %	79
2022	63	57 %	80
2023	100	71,6 %	109
2024	83	56 %	103
2025	77	68,8 %	89
1er semestre 2026	45	33,3%	54

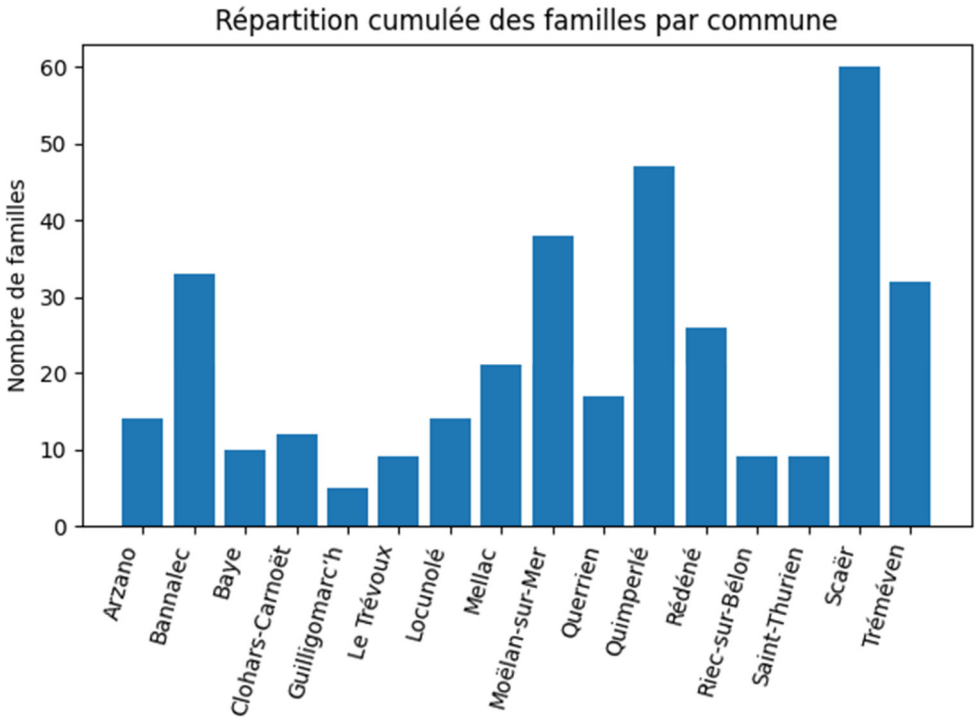
Sur la période **2021–2025**, l'activité du **LAEP** connaît des **variations annuelles marquées**, avec une **hausse significative en 2023**, suivie d'un **ajustement en 2024 et 2025**, tout en restant à un **niveau supérieur à celui observé en début de période**.
La reprise progressive de la fréquentation à la suite de la crise sanitaire explique en partie ces évolutions, qui traduisent également les **dynamiques démographiques du territoire** et les **conditions de fonctionnement du dispositif**.
Sur l'ensemble de la période 2021–2025, **la part de nouvelles familles accueillies demeure élevée**, se situant chaque année **au-dessus de 50 %**. Ces données traduisent la **capacité du Lieu d'Accueil Enfants-Parents à renouveler son public** et à constituer un **point d'entrée dans le soutien à la parentalité** pour de nouvelles familles du territoire.
L'année **2023 se distingue par une proportion particulièrement élevée de nouvelles familles (71,6 %)**, tandis que les années **2024 et 2025 confirment cette dynamique de renouvellement**, avec des taux respectifs de **56 % et 68,8 %**.

▪ Origine géographique des familles[9]-[10]

Le graphique présente les communes d'origine des familles ayant fréquenté le Lieu d'Accueil Enfants-Parents sur la période 2021–2025, tous sites confondus. Il montre que **des familles issues de l'ensemble des 16 communes de Quimperlé Communauté** ont fréquenté le LAEP, avec des niveaux de fréquentation variables selon les territoires**. Les communes de Scaër, Quimperlé et Moëlan-sur-Mer regroupent le plus grand nombre de familles accueillies**, tandis que d'autres communes sont plus modérées.

[8] Annexe 8 : Le nombre de familles et d'enfants (Données Quimperlé Communauté 2025)
[9] Annexe 9 : Commune d'origine des familles résidant au sein de Quimperlé Communauté (Données Quimperlé Communauté 2025)
[10] Annexe 10 : Commune d'origine des familles hors Quimperlé Communauté (Données Quimperlé Communauté 2025)

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE



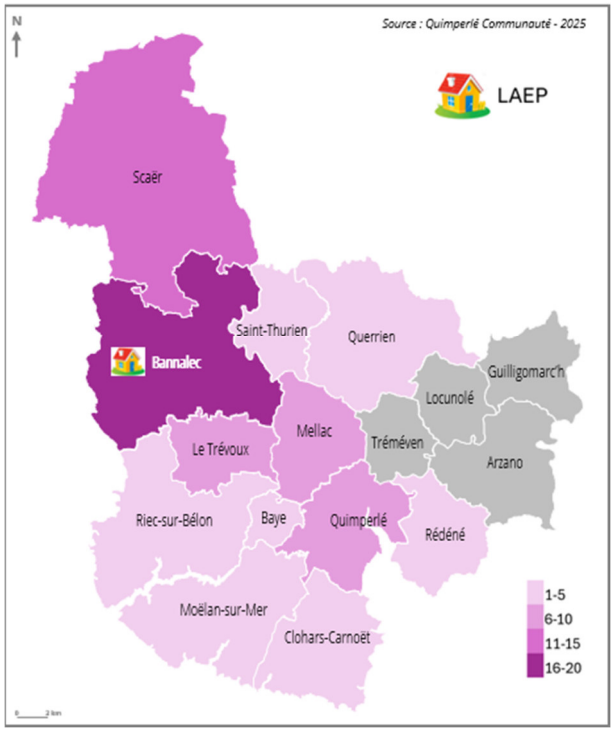
Mais les familles fréquentant en nombre le LAEP sont souvent issues d'une commune accueillant le service ou limitrophe de ce dernier.

Type de commune de résidence	Part des familles accueillies
Communes disposant d'un site LAEP (Quimperlé, Bannalec, Scaër, Tréméven, Moëlan-sur-Mer)	68 à 75 %
Communes limitrophes d'un site LAEP	15 à 22 %
Autres communes de Quimperlé Communauté	5 à 10 %
Communes extérieures à Quimperlé Communauté	1 à 3 %

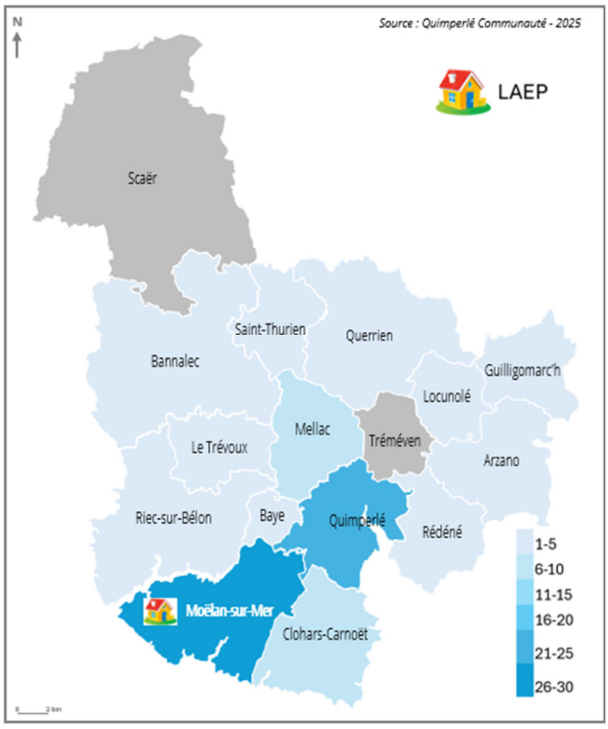
Sur la période 2021–2025, la majorité des familles accueillies par le Lieu d'Accueil Enfants-Parents résident dans une commune disposant d'un site d'accueil, représentant entre **68 % et 75 %** des familles selon les années.
Les familles issues de communes limitrophes représentent une part comprise entre **15 % et 22 %**, traduisant l'importance de la proximité géographique dans l'accès au service.
Les familles résidant dans d'autres communes de Quimperlé Communauté représentent entre **5 % et 10 %** des accueillis.
Enfin, la part de familles extérieures à Quimperlé Communauté reste marginale, comprise entre **1 % et 3 %**, et correspond à des situations ponctuelles.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

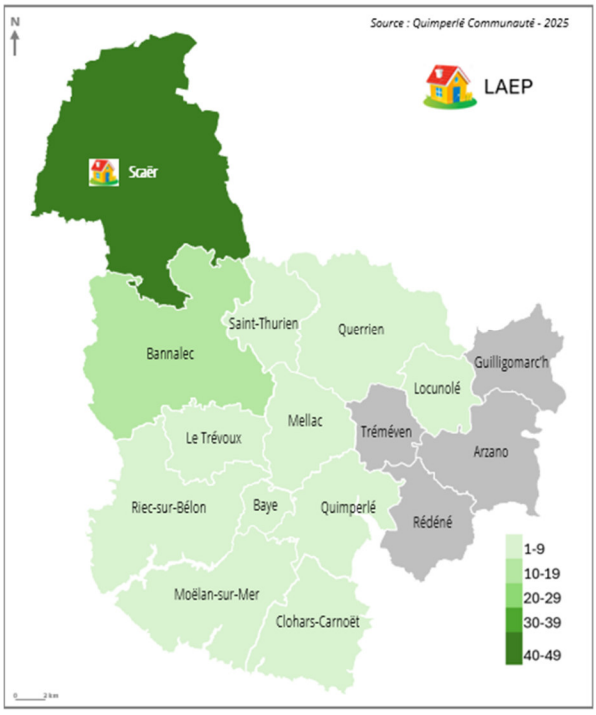
Origine des familles fréquentant le site de Bannalec



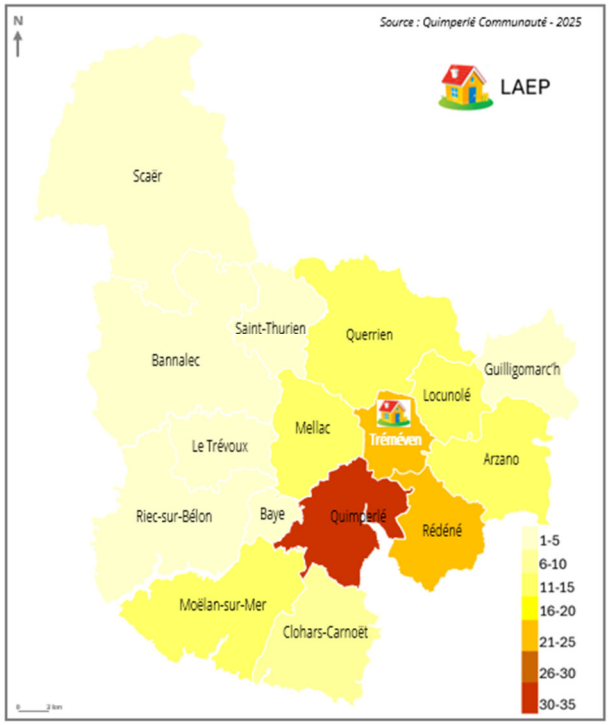
Origine des familles fréquentant le site de Moëlan-sur-Mer



Origine des familles fréquentant le site de Scaër



Origine des familles fréquentant le site de Tréméven



Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Analyse par site d'accueil :

- **Une fréquentation fortement ancrée dans la commune d'implantation**

Pour chacun des sites, la commune d'accueil constitue le **principal bassin de fréquentation** :

- **Bannalec** : la majorité des familles accueillies provient de **Bannalec**, avec une fréquentation plus modérée des communes voisines comme **Saint-Thurien, Le Trévoux ou Riec-sur-Bélon**.
- **Moëlan-sur-Mer** : la fréquentation est largement concentrée à **Moëlan-sur-Mer**, avec quelques familles venant de **Clohars-Carnoët, Riec-sur-Bélon ou Quimperlé**.
- **Scaër** : le site attire principalement les familles de **Scaër**, confirmant une utilisation locale du dispositif.
- **Tréméven** : la fréquentation apparaît plus **diffuse**, mais reste majoritairement centrée à **Quimperlé, Tréméven et Mellac**, communes proches du site.

Cette logique confirme que le **LAEP est utilisé comme un service de proximité**, accessible facilement pour les familles avec de jeunes enfants.

- **Une logique de proximité liée aux contraintes des familles**

Ces résultats s'expliqueraient notamment par :

- Le jeune âge des enfants accueillis (0–6 ans) qui limite le temps de transport,
- Les contraintes de mobilité des familles,
- La recherche de services au plus proche du domicile.

La proximité géographique apparaît ainsi comme un **facteur déterminant dans la fréquentation du LAEP**.

- **Un maillage territorial pertinent**

La répartition des sites sur le territoire permet de **couvrir plusieurs bassins de vie** :

- **Secteur Sud** (Moëlan-sur-Mer),
- **Secteur Ouest** (Scaër, Bannalec),
- **Secteur Ubain et peri-urbain** (Tréméven).

Ce maillage contribue à **faciliter l'accès au dispositif pour les familles du territoire**, tout en limitant les distances à parcourir. Toutefois, l'analyse de la fréquentation met en évidence une **couverture plus limitée du secteur Est** comparativement aux autres jours et sites d'accueil. Cette situation peut constituer un **point de vigilance dans l'accessibilité territoriale du dispositif**.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

- **Âge des enfants lors du premier accueil**[11]

Tranche d'âge	Nombre d'enfants	Part (%)
Enfants à naître	18	4 %
0 – 1 an	149	34 %
1 – 2 ans	153	35 %
2 – 3 ans	80	18 %
3 ans et plus	40	9 %

Sur la période 2021–2025, les enfants accueillis lors de leur premier passage au Lieu d'Accueil Enfants-Parents sont majoritairement âgés de **0 à 2 ans**, représentant près de **70 % des accueillis**.
Les enfants âgés de 2 à 3 ans constituent également une part significative du public fréquentant le lieu (18 %).
La présence d'enfants à naître, bien que minoritaire (4 %), est observée chaque année, principalement dans le cadre de mamans fréquentant déjà les espaces avec un ainé.
L'accueil d'enfants de plus de 3 ans reste ponctuel (9 %) et s'inscrit majoritairement dans l'accompagnement d'un cadet ou dans des situations exceptionnelles (absence d'un professeur, rendez-vous médical ou disponibilité du parent).

- **Profil des accompagnants**[12]

Accompagnants	Part moyenne
Mères	71 à 75 %
Pères	8 à 17 %
Grands-parents	6 à 8 %
Amis / proches	3 à 7 %
Travailleurs sociaux / professionnels	2 à 5 %
Aînés accompagnants (fratrie)	1 à 3 %

Sur la période 2021–2025, les **mères demeurent les principales accompagnantes** des enfants au Lieu d'Accueil Enfants-Parents, représentant entre **71 % et 75 %** des adultes présents lors des accueils.
La **part des pères progresse sur la période**, atteignant jusqu'à **17 %** selon les années, traduisant une évolution des pratiques de coparentalité.
Les **grands-parents** représentent entre **6 % et 8 %** des accompagnants, tandis que les **amis ou proches** sont présents dans une proportion comprise entre **3 % et 7 %**.
La présence de **travailleurs sociaux ou professionnels** reste limitée (2 à 5 %) et correspond à des situations ponctuelles d'accompagnement.
Enfin, la présence d'**aînés accompagnants** demeure marginale (1 à 3 %) et s'inscrit essentiellement dans l'accompagnement d'un cadet.

[11] Annexe 11 : L'âge des enfants (Données Quimperlé Communauté 2025)
[12] Annexe 12 : La qualité des accompagnants (Données Quimperlé Communauté 2025)

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

10.2 Organisation de l'accueil et modalités de fréquentation

▪ Amplitude et rythme d'ouverture

	Bannalec		Moëlan-sur-Mer		Scaër		Tréméven		Tous sites confondus	
Année	Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre de séances	Heures d'heures
2021	16	30,5	15	28	16	30	37	111	81	171,5 h
2022	17	34	14	28	15	30	33	99	80	193 h
2023	14	28	18	36	15	30	34	102	82	199 h
2024	15	30	16	32	16	32	33	99	80	193 h
2025	16	32	17	34	17	34	31	93	81	193 h
1er sem 2026	10	20	9	18	10	20	18	54	47	112 h

- **Tous sites confondus**

Sur la période 2021–2025, **le Lieu d'Accueil Enfants-Parents maintient une ouverture régulière et stable**, avec **environ 80 accueils par an**.
Les **heures d'ouverture annuelles** évoluent légèrement selon les années, en lien avec l'organisation des accueils et le calendrier des vacances scolaires et des jours fériés, tout en restant **globalement constantes** à partir de 2022.
Ces données traduisent une **continuité de l'offre d'accueil** sur l'ensemble de la période, en cohérence avec le fonctionnement habituel du LAEP.

- **Par site**

✓ **Bannalec**
Le site propose entre **14 et 17 séances par an**, pour un volume compris entre **28 et 34 heures**. Après une légère baisse en 2023, le nombre de séances et d'heures retrouvent un niveau stable en 2024 et 2025.

✓ **Moëlan-sur-Mer**
Le nombre de séances varie entre **14 et 18 par an**, avec un volume horaire allant de **28 à 36 heures**. L'année 2023 se distingue par une augmentation du nombre de séances et des heures d'ouverture, en lien avec le changement du jour d'ouverture. Les années suivantes présentent un volume stabilisé.

✓ **Scaër**
Le site affiche une **grande régularité** sur l'ensemble de la période, avec **15 à 17 séances annuelles** et un volume horaire compris entre **30 et 34 heures**. Aucune variation marquée n'est observée.

✓ **Tréméven**
Le site concentre le **volume d'ouverture le plus important**, avec **31 à 37 séances par an** et un nombre d'heures compris entre **93 et 111 heures**. Tréméven demeure le site assurant la part la plus significative de l'offre d'accueil.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

- **Fréquentation moyenne par matinée selon l'année et le site d'accueil[13]**

	Bannalec		Moëlan-sur-Mer		Scaër		Tréméven		Moyenne annuelle	
Année	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
2021	3,12	3,05	2,89	2,84	4,18	4,02	4,07	4,01	**3,57**	**3,48**
2022	4,26	4,18	3,41	3,36	5,08	4,97	9,74	9,21	**5,62**	**5,43**
2023	6,08	6,01	4,87	4,81	6,11	6,05	8,23	8,12	**6,32**	**6,25**
2024	5,94	5,88	5,02	4,96	6,04	5,97	7,36	7,28	**6,09**	**6,02**
2025	6,82	6,77	6,11	6,05	5,27	5,19	8,91	8,84	**6,78**	**6,71**
1er semestre 2026	5,56	5,03	4,92	4,50	2,96	3,2	11,96	10,39	**6,35**	**5,78**
Moyenne 2021–2026	**5,30**	**5,15**	**4,54**	**4,42**	**4,94**	**4,9**	**8,38**	**7,98**	**5,79**	**5,61**

- **Évolution globale**

En 2021, la fréquentation moyenne demeure relativement basse (**3,57 enfants et 3,48 parents par matinée**), dans un contexte encore marqué par les **restrictions et les effets de la crise sanitaire**.
À partir de 2022, une **reprise progressive de l'activité** est observée, avec une augmentation continue des moyennes jusqu'en 2023 (**6,32 enfants et 6,25 parents par matinée**).
Les années 2024 et 2025 traduisent une **reprise plus classique du fonctionnement du LAEP**, avec des niveaux de fréquentation stabilisés et conformes aux capacités d'accueil habituelles du dispositif (**6,78 enfants et 6,71 parents en moyenne par matinée en 2025**).

- **Évolution par site**

✓ Le site de **Tréméven** présente, sur toute la période, les niveaux de fréquentation les plus élevés, avec une moyenne pluriannuelle de **8,38 enfants et 7,98 parents par matinée**.

✓ Les sites de **Bannalec** et de **Scaër** affichent des niveaux comparables, avec des moyennes respectives de **5,30 enfants / 5,15 parents** et **4,94 enfants / 4,9 parents** par matinée.

✓ Le site de **Moëlan-sur-Mer** enregistre des moyennes plus modérées sur l'ensemble de la période, avec **4,54 enfants et 4,42 parents par matinée**.

- **Variations annuelles**

Des variations annuelles sont observées selon les sites.
Concernant **Moëlan-sur-Mer**, l'évolution de la fréquentation s'inscrit dans un contexte de **changement de jour d'accueil**, le LAEP étant initialement proposé le **mardi**, puis déplacé au **vendredi à compter de septembre 2022**.
Ce changement d'organisation a pu influencer temporairement les niveaux de fréquentation observés sur les années 2022 et 2023. Sur les autres sites, les évolutions apparaissent plus progressives, sans fluctuations brutales, traduisant une stabilisation progressive de la fréquentation à mesure de la reprise de l'activité.

[13] Annexe 13 : Répartition annuelle de la fréquentation (Données Quimperlé Communauté 2025)

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

- **Enfants / parents**

Pour l'ensemble des sites et des années, les moyennes de parents par matinée sont très proches de celles des enfants. Cette proximité traduit une fréquentation majoritairement composée de **binômes enfant-parent**.

10.2.1 Fréquentation moyenne par matinée selon le mois et le site d'accueil

	Bannalec		Moëlan-sur-Mer		Scaër		Tréméven		Tous sites confondus	
Mois	**Enfants**	**Adultes**	**Enfants**	**Adultes**	**Enfants**	**Adultes**	**Enfants**	**Adultes**	**Enfants**	**Adultes**
Janvier	4,80	4,70	3,90	3,80	5,10	5,00	7,60	7,50	5,35	5,25
Février	5,40	5,30	4,10	4,00	5,60	5,50	8,20	8,10	5,83	5,73
Mars	5,60	5,50	4,30	4,20	5,80	5,70	8,40	8,30	6,03	5,93
Avril	5,70	5,60	4,50	4,40	6,00	5,90	8,70	8,60	6,23	6,13
Mai	5,90	5,80	4,60	4,50	6,10	6,00	8,90	8,80	6,38	6,28
Juin	6,30	6,20	5,00	4,90	6,40	6,30	9,20	9,10	6,73	6,63
Juillet*	6,80	6,70	5,40	5,30	6,00	5,90	9,50	9,40	6,93	6,83
Août	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Septembre	4,90	4,80	3,80	3,70	4,90	4,80	7,10	7,00	5,18	5,08
Octobre	5,20	5,10	4,00	3,90	5,40	5,30	7,80	7,70	5,60	5,50
Novembre	5,10	5,00	4,10	4,00	5,30	5,20	7,60	7,50	5,53	4,43
Décembre	4,70	4,60	3,70	3,60	4,80	4,70	7,20	7,10	5,10	5,00

- **Tous sites confondus**

La moyenne mensuelle tous sites confondus met en évidence une **saisonnalité marquée de la fréquentation** :

- ✓ Une **augmentation progressive de janvier à juillet**, avec un passage d'environ **5,35 enfants par matinée en janvier** à **6,93 en juillet**.

- ✓ Un **pic de fréquentation observé entre juin**, période durant laquelle les familles sont les plus présentes. *(Le mois de juillet n'est représentatif car il ne concerne qu'une seule date sur l'ensemble des années)

- ✓ Une **baisse nette en septembre** (environ **5,18 enfants par matinée**), correspondant à la rentrée scolaire et à une reprise progressive des habitudes de fréquentation.

- ✓ Une **stabilisation de la fréquentation à l'automne**, avec des niveaux relativement constants d'octobre à décembre.

- **Par site**

L'analyse mensuelle par site met en évidence des **profils de fréquentation différenciés**, tout en présentant des dynamiques saisonnières communes.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

- ✓ **Tréméven** affiche, pour l'ensemble des mois d'ouverture, les **niveaux de fréquentation les plus élevés**, avec des moyennes mensuelles comprises entre environ **7 et 9,5 enfants par matinée**, et des volumes de parents équivalents. La fréquentation y est soutenue tout au long de l'année, avec un pic observé entre **mai et juillet**.

- ✓ **Bannalec** présente une fréquentation intermédiaire, avec des moyennes mensuelles oscillant entre **4,7 et 6,8 enfants par matinée**. La progression est marquée du début de l'année jusqu'à l'été, suivie d'un repli en septembre, puis d'une stabilisation à l'automne.

- ✓ **Scaër** enregistre des niveaux comparables à ceux de Bannalec, avec des moyennes mensuelles comprises entre **4,8 et 6,4 enfants par matinée**. Les variations suivent une dynamique saisonnière proche, avec une fréquentation plus élevée au printemps et en début d'été.

- ✓ **Moëlan-sur-Mer** affiche les moyennes mensuelles les plus modérées, comprises entre **3,7 et 5,4 enfants par matinée**, avec une évolution progressive au fil des mois et une fréquentation plus soutenue à partir du printemps.

- **Éléments communs :** Une **saisonnalité partagée par l'ensemble des sites**, avec des niveaux plus élevés au printemps et en début d'été.

- **Nombre d'actes réalisés** (nombre de passage d'enfants)

Année	Bannalec	Moëlan-sur-Mer	Scaër	Tréméven	Total annuel
2021	50	33	46	212	**341**
2022	64	34	67	316	**481**
2023	70	114	58	351	**593**
2024	78	74	109	305	**566**
2025	104	95	72	261	**532**
1er semestre 2026	56	44	28	223	**351**
Total 2021-2026	**422**	**394**	**380**	**1668**	**2864**

• Tous sites confondus
Sur l'ensemble des sites, le nombre de passages d'enfants progresse nettement entre 2021 (341) et 2022 (481), traduisant la **reprise de l'activité après la crise sanitaire**.
L'année 2023 constitue le niveau d'activité le plus élevé sur une année complète, avec 593 passages. Une légère baisse est observée en 2024 (566), puis en 2025 (532), tout en maintenant un niveau de fréquentation supérieur à celui des premières années de la période.
Le premier semestre 2026 totalise déjà 351 passages, ce qui laisse entrevoir une activité soutenue pour l'ensemble de l'année si cette dynamique se poursuit.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

• **Par site**
- ✓ La répartition des passages met en évidence **une forte concentration de l'activité sur le site de Tréméven**, qui totalise 1 668 passages, soit 58,2 % du volume global sur la période.
- ✓ Les sites de Bannalec (422 passages – 14,7 %), Moëlan-sur-Mer (394 passages – 13,8 %) et Scaër (380 passages – 13,3 %) présentent des volumes plus modérés et relativement équilibrés entre eux.

Cette répartition reflète principalement les différences de capacités d'accueil, de fréquence d'ouverture et de fréquentation moyenne entre les sites. Tréméven bénéficie d'un nombre de séances plus important et couvre un territoire plus vaste et plus densément peuplé, ce qui explique son poids prépondérant dans l'activité globale.

10.3 Évaluation qualitative du dispositif au regard des attentes des familles[14]

10.3.1 Synthèse des questionnaires de satisfaction des familles fréquentant le LAEP sur la période 2021-2025

Le LAEP « Petit à Peton » recueille annuellement l'avis des familles accueillies à travers un questionnaire de satisfaction. Cette démarche d'évaluation s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue du service et d'adaptation aux besoins du territoire.

L'analyse des données recueillies sur la période 2021–2025 met en évidence plusieurs éléments marquants. Tout d'abord, le niveau de satisfaction des familles est constant et unanime sur l'ensemble des années évaluées. La qualité de l'accueil, la bienveillance de l'équipe, ainsi que l'adéquation des espaces et du matériel proposé sont régulièrement soulignées comme des points forts du service.

Les attentes exprimées par les familles confirment que la socialisation des jeunes enfants constitue la motivation principale de fréquentation du lieu, suivie par le besoin d'éveil dans un environnement sécurisé et adapté. Par ailleurs, les retours montrent que le LAEP joue également un rôle important dans le soutien à la parentalité, en favorisant les échanges entre adultes et en apportant des pistes de réflexion aux parents dans leur quotidien éducatif.

À partir de 2024, une évolution des attentes apparaît plus nettement, avec l'expression de besoins complémentaires tels que l'élargissement des horaires, l'ouverture pendant certaines périodes de vacances scolaires ou encore le développement d'actions renforçant l'accompagnement parental sur le territoire.

[14] Annexe 14 : Évaluation qualitative du dispositif au regard des attentes des familles 2021-2025

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

10.3.2 Synthèse du questionnaire des familles fréquentant le LAEP en 2026 (11 répondants)

L'échantillonnage réalisé auprès des familles fréquentant le LAEP « Petit à Peton » met en évidence une forte satisfaction à l'égard du lieu et confirme sa pertinence pour les familles du territoire. Les répondants sont majoritairement des parents de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans, résidant sur différentes communes de Quimperlé Communauté. Les résultats montrent que ce lieu répond pleinement aux attentes des familles en matière de socialisation, de soutien à la parentalité et de temps partagés parent-enfant.

• Une fréquentation régulière et un lieu identifié comme ressource

Parmi les 11 familles fréquentant interrogées :

- La majorité fréquente le lieu de manière régulière ou au moins une à deux fois par mois ;
- Certaines familles déclarent le fréquenter depuis plusieurs années ou avec plusieurs de leurs enfants ;
- Plusieurs parents indiquent avoir découvert Petit à Peton grâce au bouche-à-oreille, aux professionnels de la petite enfance ou à leur entourage.

Ces résultats montrent que les familles ayant franchi la porte du lieu s'inscrivent généralement dans une fréquentation durable et identifient Petit à Peton comme une ressource importante dans leur parcours parental.

• Un lieu apprécié pour son accueil et sa convivialité

Les familles interrogées soulignent en priorité :

- La qualité de l'accueil proposé ;
- La disponibilité et l'écoute des accueillantes ;
- L'ambiance chaleureuse et bienveillante ;
- La liberté laissée aux parents et aux enfants ;
- La diversité des jeux et des espaces proposés.

Les commentaires recueillis font régulièrement référence à un lieu « accueillant », « rassurant », « convivial » et « sans jugement ». Les parents apprécient particulièrement la simplicité du lieu et la possibilité d'y venir librement avec leur enfant.

• Des bénéfices clairement identifiés pour les enfants

Les répondants estiment que la fréquentation de Petit à Peton apporte de nombreux bénéfices à leur enfant :

- Rencontres avec d'autres enfants ;
- Découverte de nouveaux jeux et activités ;
- Développement des interactions sociales ;
- Renforcement de la confiance en soi ;
- Préparation progressive à la vie en collectivité.

Plusieurs parents observent que leur enfant gagne en autonomie et développe davantage de facilité à entrer en relation avec les autres enfants grâce à la fréquentation régulière du lieu.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

• Un véritable soutien pour les parents

Les familles mettent également en avant les bénéfices de Petit à Peton pour leur propre quotidien :

- Rencontrer d'autres parents ;
- Échanger sur leurs expériences ;
- Trouver une écoute bienveillante ;
- Rompre l'isolement ;
- Partager des questionnements autour de la parentalité.

Les répondants soulignent l'importance de disposer d'un lieu où ils peuvent être accueillis avec leur enfant sans attente particulière. Petit à Peton apparaît ainsi comme un espace de soutien, de répit et de valorisation des compétences parentales.

• Un sentiment d'être accueilli et soutenu

Les familles déclarent très majoritairement se sentir :

- À l'aise ;
- Écoutées ;
- Soutenues ;
- Accueillies simplement avec leur enfant.

Ce ressenti constitue l'un des points forts majeurs du lieu et témoigne de la qualité de l'accueil proposé.

• Des pistes d'amélioration limitées mais constructives

Les suggestions formulées par les familles concernent principalement :

- L'ouverture pendant certaines vacances scolaires ;
- L'ajout ponctuel de créneaux complémentaires ;
- Le développement de nouveaux lieux d'accueil sur le territoire ;
- La poursuite de la communication autour de Petit à Peton.

Les familles portent leurs remarques principalement sur la possibilité de bénéficier du lieu davantage.

Conclusion

L'enquête confirme que les familles fréquentant Petit à Peton expriment un niveau de satisfaction très élevé. Elles identifient clairement les bénéfices du lieu pour leurs enfants comme pour elles-mêmes. Les résultats mettent en **évidence la qualité de l'accueil, la richesse des échanges entre familles et l'importance du soutien à la parentalité proposé**.

Les familles considèrent Petit à Peton comme un lieu ressource favorisant à la fois le développement de l'enfant, la socialisation, la confiance parentale et la création de liens sociaux. Les quelques pistes d'amélioration formulées visent principalement à **renforcer l'accessibilité du lieu et à permettre à davantage de familles d'en bénéficier.**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

2 grands points majeurs d'évolution :

- **Développer l'accessibilité du lieu**

Les familles souhaiteraient pouvoir bénéficier davantage de Petit à Peton à travers certains créneaux complémentaires, notamment pendant les vacances scolaires ou ponctuellement le samedi. L'enjeu principal est de permettre à un plus grand nombre de familles de participer aux temps d'accueil.

- **Poursuivre le développement territorial du lieu**

Les répondants soulignent l'intérêt de maintenir une offre de proximité sur l'ensemble du territoire. La poursuite des accueils « hors les murs » et le développement de nouveaux temps de présence constituent des leviers pour répondre aux besoins des familles et renforcer l'accès à Petit à Peton.

10.3.3 Synthèse du questionnaire des familles d'enfants de moins de 6 ans en 2026 (161 répondants)

L'enquête met en évidence un décalage important entre les besoins exprimés par les familles et leur connaissance du LAEP Petit à Peton. Les répondants sont majoritairement des parents de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans, répartis sur l'ensemble du territoire de Quimperlé Communauté. Leurs attentes portent principalement sur la recherche de lieux adaptés aux jeunes enfants, le partage de temps de qualité avec leur enfant, les rencontres entre familles et l'accès à des ressources autour de la parentalité. Pourtant, malgré cette adéquation avec les missions du LAEP, le lieu reste peu identifié par une grande partie des familles.

- **Une connaissance encore très faible**

Parmi les répondants ne fréquentant pas actuellement le LAEP :

- **68 % déclarent ne pas connaître le lieu** (110 familles).
- 16 % connaissent le nom du LAEP mais n'y sont jamais allés (27 familles).
- 9 % y sont déjà allés mais ne le fréquentent plus (15 familles).

Le principal frein identifié est donc avant tout un déficit de connaissance et de compréhension du dispositif. Les commentaires recueillis illustrent cette réalité à travers des remarques telles que : *« Je ne connaissais pas ce lieu »*, *« Personne ne m'en a parlé »* ou encore *« Je ne sais pas ce qu'on y fait »*.

- **Des besoins parentaux clairement exprimés**

Les attentes les plus fréquemment citées sont :

- **Passer du temps avec son enfant dans un lieu adapté : 72 %** (116 réponses)
- **Trouver des lieux adaptés aux jeunes enfants : 66 %** (106 réponses)
- **Sortir et changer d'environnement : 65 %** (105 réponses)
- Rencontrer d'autres familles : 23 % (37 réponses)
- Trouver des informations sur le développement de l'enfant : 17 % (28 réponses)
- Échanger avec d'autres parents : 16 % (26 réponses)

Ces résultats confirment que les familles recherchent des espaces favorisant à la fois le lien parent-enfant, la socialisation des jeunes enfants et le soutien à la parentalité, trois dimensions au cœur des missions du LAEP.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

- **Les principaux freins à la fréquentation**

Lorsqu'on interroge les familles sur les raisons de leur non-fréquentation, plusieurs éléments ressortent :

- **Je ne connaissais pas ce lieu : 110 citations**
- Je ne sais pas ce qu'on y fait : 25 citations
- Les horaires ne conviennent pas : 17 citations
- Je n'en ressens pas le besoin : 15 citations
- Le lieu est trop éloigné : 9 citations

Les commentaires libres permettent d'aller plus loin dans l'analyse. De nombreux parents indiquent avoir besoin de comprendre concrètement ce qu'est un LAEP avant d'envisager une première visite. Plusieurs répondants souhaitent disposer de photographies, de témoignages de familles ou encore d'une présentation plus détaillée des activités et du fonctionnement du lieu. Cette demande récurrente montre que l'enjeu n'est pas seulement de faire connaître Petit à Peton, mais également d'expliquer clairement ce qui s'y vit et ce qu'il peut apporter aux familles.

- **Ce qui faciliterait la venue des familles**

Les répondants évoquent principalement :

- Une communication renforcée (réseaux sociaux, écoles, crèches, ALSH, PMI, médiathèques) ;
- Des informations concrètes sur le fonctionnement du lieu ;
- Des photos ou vidéos montrant ce qui s'y déroule ;
- Des temps de découvertes ;
- Des créneaux complémentaires (samedi, fin de journée, vacances scolaires).

Plusieurs familles soulignent également l'importance des rencontres entre parents et expriment un besoin de lieux favorisant les échanges, la création de liens sociaux et la lutte contre l'isolement parental.

Conclusion

Le sondage confirme que les familles du territoire recherchent des espaces favorisant les rencontres, le soutien à la parentalité et les temps partagés avec leurs jeunes enfants. Pourtant, la majorité d'entre elles ne connaissent pas le LAEP ou ne savent pas précisément ce qui y est proposé. Le principal enjeu pour Petit à Peton apparaît donc être **le renforcement de sa visibilité, de sa compréhension par les familles et de son accessibilité**, davantage que l'évolution de ses missions, qui répondent déjà aux besoins identifiés. Les résultats montrent ainsi que le potentiel de développement du LAEP repose avant tout sur une meilleure information des familles et sur une communication permettant de rendre le lieu plus lisible, plus concret et plus proche de leurs préoccupations quotidiennes.

2 grands points majeurs d'évolution :

- **Faire connaître le LAEP et mieux expliquer son rôle**
  La principale difficulté identifiée est la méconnaissance du dispositif : 68 % des répondants ne connaissent pas Petit à Peton. L'enjeu prioritaire est donc de renforcer la communication et de rendre plus visible ce que le LAEP apporte concrètement aux familles.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

- **Améliorer l'accessibilité pour les familles**
  Les contraintes horaires et l'éloignement géographique constituent des freins importants. Une réflexion sur des créneaux complémentaires (samedi matin), des actions « hors les murs » permettrait à davantage de familles d'accéder au lieu.

10.3.4 Conclusion des questionnaires

L'analyse croisée des questionnaires de satisfaction recueillis entre 2021 et 2025, de l'enquête réalisée auprès des familles fréquentant actuellement Petit à Peton et du sondage mené auprès des familles du territoire met en évidence un constat particulièrement fort : **les missions du LAEP répondent pleinement aux besoins des familles qui le fréquentent, mais ce lieu demeure encore insuffisamment identifié par une grande partie des parents du territoire.**

Les retours des familles habituées du lieu soulignent de manière constante **la qualité de l'accueil, l'écoute, la bienveillance des professionnelles et les bénéfices du lieu pour le développement des enfants comme pour le soutien à la parentalité**. Petit à Peton est reconnu comme un espace favorisant la socialisation des jeunes enfants, la confiance parentale, les échanges entre familles et la prévention de l'isolement. Les familles fréquentant expriment un niveau de satisfaction très élevé et identifient le lieu comme une ressource essentielle dans leur parcours de parent.

À l'inverse, l'enquête menée auprès des familles de jeunes enfants du territoire révèle que les besoins auxquels répond le LAEP sont largement partagés par l'ensemble des parents : recherche de lieux adaptés aux jeunes enfants, besoin de rencontres entre familles, souhait de partager du temps de qualité avec son enfant ou encore besoin d'informations et de soutien dans l'exercice de la parentalité. Pourtant, près de sept familles sur dix déclarent ne pas connaître Petit à Peton, révélant ainsi **un décalage important entre les attentes exprimées et la connaissance du lieu**.

L'évaluation met ainsi en évidence un enjeu majeur **: le développement du LAEP ne repose pas aujourd'hui sur une évolution de ses missions, mais sur sa capacité à être davantage identifié, compris et accessible par les familles du territoire.**

Trois axes d'action prioritaires se dégagent :

- **Renforcer la visibilité et la compréhension du lieu**

La faible connaissance de Petit à Peton constitue le principal frein à sa fréquentation. Il apparaît nécessaire de poursuivre et diversifier les actions de communication afin de mieux faire connaître le lieu, son fonctionnement, ses valeurs et les bénéfices qu'il apporte aux familles. L'utilisation de supports visuels, de témoignages de parents et de temps de découverte pourrait contribuer à rendre le lieu plus concret et plus facilement identifiable.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

- **Développer l'accessibilité du LAEP**

Les attentes exprimées par les familles concernent principalement l'accès au lieu. Une réflexion sur certains créneaux complémentaires, notamment pendant les vacances scolaires ou ponctuellement le samedi, ainsi que la poursuite des actions hors les murs, permettraient de répondre aux contraintes organisationnelles des familles et de favoriser une plus grande équité territoriale.

- **Consolider le rôle du LAEP comme lieu ressource parentalité**

Les différentes enquêtes confirment la place centrale de Petit à Peton dans le soutien à la parentalité et la prévention de l'isolement des familles. Il apparaît pertinent de poursuivre le développement des partenariats avec les acteurs de la petite enfance, de la santé, de l'éducation et de la parentalité afin de renforcer les orientations vers le lieu et d'inscrire davantage le LAEP dans le parcours des familles du territoire.

Ainsi, les résultats de cette évaluation confirment pleinement la pertinence du projet porté par Petit à Peton. Les perspectives de développement identifiées visent avant tout à permettre à un plus grand nombre de familles de bénéficier d'un lieu dont l'utilité sociale, éducative et préventive est aujourd'hui largement reconnue par ses usagers.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

10.4 Synthèse – Évolution et fonctionnement du LAEP (2021–2026)

Entre 2021 et 2026, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Petit à peton » a confirmé sa place comme espace de soutien à la parentalité de proximité sur l'ensemble du territoire de Quimperlé Communauté. Après une année 2021 encore marquée par les effets de la crise sanitaire, le nombre de familles accueillies a progressé jusqu'en 2023 avant de se stabiliser sur les deux dernières années. Sur l'ensemble de la période, 6 158 actes ont été réalisés, témoignant d'une fréquentation régulière et d'une inscription durable du service dans le paysage local.

Le renouvellement du public demeure important, avec plus d'une famille sur deux accueillie pour la première fois chaque année. Cette dynamique confirme le rôle du LAEP comme porte d'entrée dans le champ du soutien à la parentalité et comme espace de première rencontre pour de nombreuses familles. La majorité des enfants accueillis ont moins de deux ans lors de leur première venue, ce qui souligne l'importance du dispositif dans l'accompagnement précoce du lien parent-enfant et dans la prévention des situations d'isolement ou de fragilité.

L'analyse de la fréquentation met également en évidence la pertinence de l'implantation territoriale du LAEP. La majorité des familles fréquentant le dispositif résident dans une commune disposant d'un lieu d'accueil ou à proximité immédiate d'un site. Cette donnée confirme l'importance de la proximité géographique dans l'accès aux services destinés aux familles avec de jeunes enfants. La fréquentation moyenne, stable depuis plusieurs années, témoigne par ailleurs d'un équilibre satisfaisant entre qualité d'accueil, disponibilité des accueillants et capacité d'accueil des différents sites.

Les évaluations qualitatives réalisées auprès des familles montrent un niveau de satisfaction élevé et constant. Les attentes exprimées concernent principalement la socialisation des enfants, l'accès à un espace d'éveil adapté ainsi que les possibilités d'échanges et de soutien entre parents. Les familles soulignent l'intérêt du cadre bienveillant, anonyme et non jugeant proposé par le LAEP. Depuis 2024, de nouvelles attentes émergent plus fortement, notamment autour de l'élargissement des horaires d'ouverture, de l'accessibilité du service pour les parents en activité professionnelle et du développement d'actions complémentaires de soutien à la parentalité.

Ces évolutions doivent être analysées à la lumière des transformations observées sur le territoire. Le diagnostic met en évidence une diminution continue des naissances, une baisse du nombre d'enfants de moins de trois ans, un vieillissement de la population ainsi qu'une forte activité professionnelle des parents de jeunes enfants. Parallèlement, la progression des familles monoparentales et la diversification des configurations familiales renforcent les besoins de soutien, de lien social et d'accompagnement à la parentalité.

Dans ce contexte, les résultats observés entre 2021 et 2026 confirment pleinement la pertinence du LAEP « Petit à peton » comme espace de prévention précoce, de soutien à la parentalité et de renforcement du lien social. Ils mettent également en lumière plusieurs enjeux pour la période 2027-2030 : maintenir une offre accessible et équitable sur l'ensemble du territoire, adapter les modalités d'ouverture aux réalités des familles dont les deux parents travaillent majoritairement, consolider les ressources humaines nécessaires au fonctionnement du service et poursuivre l'adaptation de ce dernier aux évolutions démographiques et sociales du territoire.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

10.5 Prise en compte des orientations territoriales CTG/PST 2027-2031

Les différents temps de travail, menés dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) et du Projet Social de Territoire (PST) ont permis d'identifier plusieurs enjeux ayant une incidence directe sur l'évolution du Lieu d'Accueil Enfants-Parents.
Les échanges avec les élus, les partenaires institutionnels, les professionnels et les habitants ont notamment mis en évidence :

Ces constats confortent les orientations déjà engagées par le LAEP et invitent à poursuivre son adaptation afin de répondre aux besoins émergents du territoire. Ils constituent ainsi un appui à la réflexion concernant :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

BILAN ET PERSPECTIVES

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

11.1 Bilan 2022-2025

PROJETS 2022/2023/2024/2025/2026		RÉSULTATS	PROJETS 2027 /2030
Relance de la communication à la suite de la pandémie	• Mobilisation de l'ensemble des supports de communication. • Diffusion dans tous les lieux dédiés à l'enfance et à la famille.	Reprise de la fréquentation sur l'ensemble des sites.	• Maintenir une communication active et adaptée aux évolutions des modes d'information des familles ; • Renforcer la visibilité et la compréhension du lieu par le biais de capsules vidéo afin permettre une meilleure connaissance du service.
Vigilance sur la fréquentation du site de Tréméven	En cas de forte reprise, possibilité d'envisager le renfort d'un troisième accueillant afin d'améliorer la qualité d'accueil	Baisse de la fréquentation du site, en lien avec : • Le déclin des naissances, • La reprise d'activité professionnelle des deux parents.	• Adapter les moyens humains à la réalité de la fréquentation. • Maintenir une veille démographique et sociale du territoire.
Poursuite de la formation des nouveaux accueillants	Soutien et accompagnement à la posture d'accueillant pour les professionnels non formés.	• Reprise de la formation dispensée par la Fédération des CAF bretonnes. • À ce jour, seuls les accueillants ayant moins d'un an d'expérience ne sont pas encore formés.	• Garantir la formation systématique de tout nouvel accueillant. • Maintenir une qualité professionnelle et d'harmonisation des pratiques par le biais de la formation continue et de la supervision.
Relancer les divers temps d'échanges entre accueillants	Réorganisation de ces temps afin de les rendre plus interactifs et plus riches en échanges.	8 temps de réunion annuels structurés : • 4 réunions consacrées à l'organisation du lieu, • 1 réunion bilan, • 1 réunion thématique avec intervention extérieure choisie par l'équipe, • 2 rencontres interLAEP organisées par la CAF.	• Pérenniser les temps de travail collectif. • Favoriser la dynamique d'équipe.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

11.2 Nouveautés 2022/2026

PROJETS	CONSTATS	OBJECTIFS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	PROJETS 2027 /2030
Recrutement d'accueillants supplémentaires	• La coordinatrice assure de nombreux accueils. • Remplacements fréquents des accueillants. • Temps administratif limité. • Plusieurs journées d'accueil non pourvues sur le planning.	• Consolider l'équipe accueillante. • Sécuriser la présence de deux accueillants par séance. • Libérer du temps administratif et stratégique pour la coordination. • Renforcer la qualité d'accueil et la continuité du service.	Répartition équilibrée des accueils, recentrage de la coordination sur ses missions administratives.	• Taux de séances assurées par deux accueillants (%). • Nombre d'accueils réalisés par la coordination par rapport à l'équipe. • Temps dédié aux missions administratives/partenariales (en heures/mois).	•
Déploiement de temps estivaux à destination des familles	• Saison haute de fréquentation au printemps et début d'été. • Absence d'ouverture pendant les vacances scolaires. • Contraintes de mobilité pour certaines familles. • Volonté territoriale d'aller vers les familles (Plan Parentalité).	• Proposer des temps d'accueil complémentaires en période estivale. • Aller à la rencontre des familles sur l'ensemble du territoire. • Réduire les inégalités d'accès liées à la mobilité. • Maintenir le lien avec les familles durant l'été.	• Organisation de 10 temps estivaux itinérants sur plusieurs communes. • Participation de nouvelles familles, notamment issues de secteurs moins couverts. • Renforcement de la visibilité du LAEP sur le territoire. • Maintien du lien avec les familles fréquentant habituellement le service.	• Nombre de temps estivaux réalisés / prévus. • Nombre total de familles accueillies durant l'été. • Part de nouvelles familles (% primo-fréquentants). • Nombre de communes couvertes.	•

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

11.3. Nouvelles perspectives 2027/2031

PROJETS 2027/2031	RÉSULTATS	INDICATEURS
Expérimenter des ouvertures en horaires adaptés (samedis ponctuels)	Meilleure accessibilité du LAEP pour les familles dont les deux parents travaillent. Diversification des publics accueillis.	• Nombre de séances expérimentales réalisées ; • Taux de fréquentation ; • Part des nouvelles familles ; • Questionnaire de satisfaction.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Annexe 1 : Population par commune (Données INSEE 30 décembre 2025)

Commune	Population municipale 2014	Population municipale 2015	Population municipale 2016	Population municipale 2017	Population municipale 2018	Population municipale 2019	Population municipale 2020	Population municipale 2021	Population municipale 2022	Population municipale 2023	% variation 2014/2023
Arzano	1385	1387	1390	1387	1 377	1 376	1 397	1 419	1 440	1 441	3,89%
Bannalec	5587	5634	5645	5659	5 663	5 668	5 656	5 713	5 707	5 725	1,62%
Baye	1141	1143	1149	1149	1 198	1 239	1 281	1 325	1 363	1 369	19,77%
Clohars-Carnoët	4246	4315	4310	4333	4 432	4 528	4 625	4 651	4 701	4 708	9,11%
Guilligomarc'h	749	757	765	778	779	783	790	797	804	803	6,08%
Le Trévoux	1590	1609	1617	1606	1 601	1 597	1 608	1 609	1 611	1 652	2,67%
Locunolé	1144	1152	1152	1154	1 156	1 158	1 167	1 169	1 166	1 177	2,17%
Mellac	2899	2970	3042	3112	3 183	3 242	3 303	3 329	3 371	3 404	14,61%
Moëlan-sur-Mer	6947	6874	6800	6781	6 765	6 742	6 748	6 756	6 763	6 749	-1,82%
Querrien	1740	1743	1748	1739	1 713	1 689	1 665	1 655	1 654	1 645	-5,62%
Quimperlé	12025	12018	12034	12057	12 188	12 220	12 077	12 313	12 444	12 469	3,75%
Rédéné	2896	2893	2901	2908	2 907	2 917	2 911	2 955	2 999	3 043	5,18%
Riec-sur-Belon	4141	4165	4190	4185	4 172	4 180	4 240	4 307	4 374	4 376	5,07%
Saint-Thurien	1028	1027	1026	1032	1 037	1 038	1 027	1 016	1 005	1 000	-2,63%
Scaër	5382	5402	5383	5380	5 345	5 295	5 245	5 223	5 197	5 178	-4,15%
Tréméven	2288	2300	2312	2324	2 315	2 321	2 329	2 353	2 378	2 402	4,43%
Population de Quimperlé Communauté	**55188**	**55389**	**55464**	**55584**	**55831**	**55 993**	**56 069**	**56 690**	**56 977**	**57 141**	**3,16%**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Annexe 2 : Évolution des naissances entre 2020 et 2024 par commune (Données Quimperlé Communauté 2025)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 24/25	% variation 24/25	Nombre de naissances sur 3 ans
Arzano	16	9	13	11	16	11	-5	-31,25%	38
Bannalec	47	53	51	38	41	33	-8	-19,51%	112
Baye	14	15	8	16	8	6	-2	-25,00%	30
Clohars-Carnoët	32	31	30	36	28	32	4	14,29%	96
Guilligomarc'h	14	7	9	5	7	7	0	0,00%	19
Le Trévoux	17	11	17	17	16	8	-8	-50,00%	41
Locunolé	4	7	15	11	15	16	1	6,67%	42
Mellac	35	52	35	29	37	33	-4	-10,81%	99
Moëlan-sur-Mer	32	40	32	44	28	40	12	42,86%	112
Querrien	11	14	17	17	12	9	-3	-25,00%	38
Quimperlé	101	98	112	90	79	90	11	13,92%	259
Rédéné	30	32	31	28	*31*	21	-10	-32,26%	80
Riec-sur-Bélon	29	29	29	16	23	33	10	43,48%	72
Saint Thurien	10	6	10	9	8	6	-2	-25,00%	23
Scaër	40	35	33	45	26	40	14	53,85%	111
Trémeven	21	17	15	23	16	22	6	37,50%	61
Total	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**391**	**407**	**16**	**4,09%**	**1233**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Annexe 3 : Nombre estimé par la CAF d'enfants de 0 à 5 ans, par commune (Données CAF 2024)

COMMUNE	**Enfant 0-2 ans** (chiffres CAF)	**Enfant 3-6 ans** (chiffres CAF)	**Enfant 0-6 ans** (chiffres CAF)
Arzano	44	37	81
Bannalec	128	155	283
Baye	31	40	71
Clohars-Carnoët	94	108	202
Guilligomarc'h	20	31	51
Le Trévoux	45	44	89
Locunolé	46	34	80
Mellac	106	127	233
Moëlan-sur-Mer	108	100	208
Querrien	45	44	89
Quimperlé	249	273	522
Rédéné	87	97	184
Riec-sur-Bélon	77	93	170
Saint Thurien	28	26	54
Scaër	107	122	229
Tréméven	63	71	134
QUIMPERLE COMMUNAUTE 2024	**1 278**	**1 402**	**2 680**
Rappel 2023	*1 403*	*1 451*	*2 854*
Variation 2023/2024	*-125*	*-49*	*-174*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Annexe 4 : Nombre de congés parentaux par commune (Données CAF 2025)

	Enfants de 0-2 ans inclus								
	Total Prepare 2020	**Total Prepare 2021**	**Total Prepare 2022**	**Total Prepare 2023**	**Total Prepare 2024**	**Total Prepare 2025**	*Prepare 2023 A taux plein*	*Prepare 2023 A taux réduit*	*Prepare 2023 Couple ou majoré*
Arzano	12	13	8	<10	<11	<11	*<5*	*6*	*0*
Bannalec	20	16	18	21	<19	<18	*6*	*<12*	*<5*
Baye	6	6	6	<10	<10	<15	*<5*	*<10*	*0*
Clohars-Carnoët	22	15	8	<10	<16	<16	*6*	*<11*	*0*
Guilligomarc'h	6	7	6	<8	<5	<10	*<5*	*<5*	*0*
Le Trévoux	5	2	<5	<10	<10	<10	*<5*	*<5*	*0*
Locunolé	17	26	<5	<10	<5	<10	*<5*	*<5*	*0*
Mellac	10	17	16	17	16	<21	*5*	*11*	*<5*
Moëlan-sur-Mer	5	7	17	<24	<18	<19	*6*	*8*	*<5*
Querrien	51	34	5	<11	12	<11	*6*	*<5*	*0*
Quimperlé	15	19	31	<29	<36	<36	*11*	*<20*	*<5*
Rédéné	9	16	12	<10	<11	<14	*<5*	*9*	*0*
Riec-sur-Bélon	3	7	9	9	<15	<15	*5*	*5*	*<5*
Saint-Thurien	20	18	<5	<15	<10	<10	*<5*	*5*	*0*
Scaër	9	10	12	12	<19	<12	*<5*	*7*	*0*
Tréméven	6	7	6	<15	11	<15	*<5*	*<10*	*0*
QUIMPERLE COMMUNAUTE *	**216**	**220**	**163**	**177**	**178**	**<176**	*<63*	*<86*	*<5*

**** Les données QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ ne sont pas l'addition de l'ensemble des 16 communes car les données inférieures à 5 bénéficiaires n'ont pas été transmises par respect d'anonymat.***

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Annexe 5 : La population active ayant un enfant de moins de 3 ans (Données CAF 2024)

	Enfants de moins de 3 ans			
	Parents occupés		Femmes actives	
	Quimperlé Communauté	Finistère	Quimperlé Communauté	Finistère
2019	69,4	63,7	83,2	79,7
2020	65,2	63,2	81,8	79,8
2021	70,1	65,6	84	80,8
2022	69,5	65,5	83,8	81,3
2023	71,4	67,4	NC	NC
2024	68,8	67,4	NC	NC
2025	NC	NC	NC	NC

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Annexe 6 : L'amplitude d'ouverture du LAEP (Données Quimperlé Communauté 2025)

Lieux	**Fréquence d'ouvertures**	**Nombre d'ouvertures à l'année**					**Nombre d'heures d'ouvertures à l'année**				
		2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Bannalec	1 lundi tous les 15 jours	16	17	14	15	16	30.5	34	28	30	32
Moëlan-sur-Mer	1 mardi tous les 15 jours	15	14	18	16	17	28	28	36	32	34
Scaër	1 lundi tous les 15 jours	16	15	15	16	17	30	30	30	32	34
Tréméven	Tous les jeudis	34	33	35	33	31	83	99	105	99	93
Total		**81**	**79**	**82**	**80**	**81**	**171.5**	**191**	**199**	**193**	**193**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Annexe 7 : Les éléments de communication du LAEP (Données Quimperlé Communauté 2025)

- **Kit présentation du LAEP**



Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

- **Plaquette Petit à peton**





Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Un espace de jeux

Petit à peton propose un espace, en dehors de la maison, où les enfants peuvent jouer entre eux et avec d'autres adultes.

Du tout-petit au plus grand, chacun y trouve des jeux et jouets adaptés à son âge.

" C'est une autre salle de jeux que la maison...

Au niveau des jouets, ce ne sont pas les mêmes, il y a plus d'espace et le contact avec les autres enfants que ne connaît pas ma fille.

C'est une bonne transition avant l'école. "

La maman de Lilou



2

Un espace d'échanges

Petit à peton est aussi un espace chaleureux. Il permet aux adultes de se rencontrer.

Chacun peut y partager son quotidien, son expérience, ses interrogations (alimentation, sommeil, propreté…).

" Je ne travaille pas actuellement. Je suis à la maison. Cela me permet de sortir de mon quotidien et de rencontrer d'autres mamans, d'autres adultes. "

La maman de Gabriel

" J'ai pris un congé parental de 3 ans pour le petit bonhomme et ça fait du bien d'échanger avec d'autres parents. "

La maman d'Antoine



3

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE



Un espace convivial

Deux accueillants sont présents, tout au long de la matinée, pour vous recevoir et vous accompagner.

Les accueillants sont des professionnels ou **bénévoles qui permettent à chacun de bénéficier** d'une présence attentive et personnalisée.

"Les accueillants sont supers ! C'est important de le souligner, car ils nous mettent tout de suite à l'aise, même quand on ne connaît pas très bien la structure."

le papa de Léo

4 sites d'accueil

1 lundi sur 2
semaines impaires
Scaër
Maison de l'enfance
de 9 h 30 à 11 h 30

1 lundi sur 2
semaines paires
Bannalec
Maison de l'enfance
de 9 h 30 à 11 h 30

Tous les jeudis
Tréméven
Maison de l'enfance
et des loisirs
de 9h à 12h

1 vendredi sur 2
semaines impaires
Moëlan-sur-Mer
ALSH « Les petites Salles »
de 9 h 30 à 11 h 30

Accès libre et gratuit

Fermé durant les vacances scolaires

Renseignements

Maison de l'enfance et des loisirs
au 02 98 71 74 84
petitapeton@quimperle-co.bzh

Association Capucine · La Marelle · Les PEP 29 · Groupe Hospitalier Bretagne Sud · QUIMPERLÉ KEMPERLÉ · Moëlan sur mer terre océane · Finistère Penn-ar-Bed · www.quimperle-communaute.bzh

Illustrations Gwen Le Rest© / service communication Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

- **Calendrier des accueils**

Les accueils 2025/2026

Année scolaire 2025/2026

petit à peton
lieu d'accueil enfants parents
Ec'h degemer bugale-kerent

Bannalec	1 lundi sur 2	- Maison de l'enfance	9h30 - 11h30
Scaër	1 lundi sur 2	- Alsh de Scaër	9h30 - 11h30
Tréméven	Tous les jeudis	- Maison de l'enfance et des Loisirs	9h00 - 12h00
Moëlan/Mer	1 vendredi sur 2	- Alsh de Moëlan-sur-Mer	9h30 - 11h30



SEPTEMBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

DÉCEMBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Renseignements
Maison de l'enfance et des loisirs
Kermec - 29 300 Tréméven
02 98 71 74 84
petitapeton@quimperle-co.bzh

Fermés durant les vacances scolaires

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Bannalec Scaër Tréméven Moëlan-sur-Mer

JANVIER

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					



Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh
www.quimperle-communaute.bzh

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Annexe 8 : Le nombre de familles et d'enfants (Données Quimperlé Communauté 2025)

	Nbr de familles utilisatrices					Nbr d'enfants accueillis				
	2021	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Bannalec	20	9	20	16	29	21	12	20	21	32
Moëlan-sur-Mer	15	12	23	19	26	16	15	24	24	28
Scaër	19	17	24	28	31	22	22	27	36	32
Tréméven	35	43	58	47	49	43	53	64	57	49
QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ	**67**	**63**	**100**	**83**	**77**	**79**	**80**	**109**	**103**	**89**

Annexe 9 : Commune d'origine des familles résidant à Quimperlé Communauté

Commune d'origine	**Lieu d'accueil LAEP**			
	Bannalec	**Moëlan-sur-Mer**	**Scaër**	**Tréméven**
Arzano		1		11
Bannalec	21	1	13	5
Baye	1	3	1	4
Clohars-Carnoët	3	6	1	9
Guilligomarc'h		1		5
Le Trévoux	6	4	2	4
Locunolé		1	3	11
Mellac	5	6	3	15
Moëlan-sur-Mer	4	28	1	11
Querrien	3	3	4	12
Quimperlé	6	11	3	34
Rédéné	2	3		21
Riec-sur-Belon	4	5	1	1
Scaër	12		48	2
St Thurien	1	2	2	2
Tréméven				22
Total	**68**	**75**	**82**	**169**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Annexe 10 : Commune d'origine des familles résidant hors Quimperlé Communauté

Commune d'origine	Lieu d'accueil LAEP			
	Bannalec	**Moëlan-sur-Mer**	**Scaër**	**Tréméven**
Biganos			1	
Caudan				2
Concarneau	1	1		
Coray			1	1
Courbevoie		2		2
Elliant			2	
Gestel				1
Gourin			1	
Guidel				6
Guiscriff			1	
Lanvénégen			2	
Le Faouët				2
Leuhan			1	
Lorient				1
Maurepas				1
Melgven				1
Meslan				1
Nevez	3		1	
Pékin				1
Pont Aven		1		
Quimper			1	
Trégourez			1	
Trégunc	1	2		
Total	**5**	**6**	**12**	**19**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Annexe 11 : L'âge des enfants (Données Quimperlé Communauté 2025)

	2021	2022	2023	2024	2025
À naitre	1,3%	2,5%	3,67%	3,70%	6,84%
0 – 1 an	31,6%	41,25%	47,71%	29,63%	47,01%
1 – 2 ans	50,6%	38,75%	39,45%	34,26%	31,62%
2 – 3 ans	13,9%	18,75%	21,10%	19,44%	11,97%
3 ans et plus	3,8%	1,25%	0,92%	12,96%	2,56%

Annexe 12 : La qualité des accompagnants (Données Quimperlé Communauté 2025)

	2021	2022	2023	2024	2025
Maman	86,67%	73,81%	75,4%	71,57%	75,49%
Papa	8%	8,33%	11,9%	13,73%	16,67%
Grand-parent	1,33%	8,33%	2,38%	6,86%	0,98%
Frère/sœur (+ 6ans)		0%	5,56%	1,86%	3,92%
Ami	0%	4,76%	1,59%	2,94%	0,98%
Travailleur familial	2,67%	4,76%	3,17%	2,94%	1,96%

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Annexe 13 : Répartition annuelle de la fréquentation (Données Quimperlé Communauté 2025)

		2021	2022	2023	2024	2025
Bannalec	Nbr de passages enfants	50	64	70	78	104
	Nbr de passages adultes	50	53	81	72	98
Moëlan-sur-Mer	Nbr de passages enfants	33	34	114	74	95
	Nbr de passages adultes	32	26	120	71	98
Scaër	Nbr de passages enfants	46	67	58	109	72
	Nbr de passages adultes	45	68	70	134	87
Tréméven	Nbr de passages enfants	212	316	351	305	261
	Nbr de passages adultes	214	320	346	301	275
TOTAL	Nbr de passages enfants	341	481	593	566	532
	Nbr de passages adultes	341	467	617	578	558

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_163-DE

Annexe 14 : Évaluation qualitative du dispositif au regard des attentes des familles 2021-2025

Thématique	2021	2022	2023	2024	2025
Satisfaction générale	100 % (14/14)	—	100 % (14/14)	100 % (11/11)	100 % (10/10)
Socialisation des enfants	100 % (13/13)	—	100 % (13/13)	100 % (11/11)	100 % (10/10)
Éveil / développement	71 % (9/13)	—	71 % (9/13)	91 % (10/11)	80 % (8/10)
Rencontres entre parents	64 % (8/13)	—	64 % (8/13)	55 % (6/11)	70 % (7/10)
Soutien / conseils parentaux	50 % (6–7/13)	—	50 % (6–7/13)	82 % (9/11)	50 % (5/10)
Préparation à l'école / séparation	36 % (5/13)	—	36 % (5/13)	55 % (6/11)	30 % (3/10)
Demandes d'extension horaires	14 % (2/14)	—	14 % (2/14)	18 % (2/11)	40 % (4/10)
Ouverture vacances scolaires	0 %	—	0 %	9 % (1/11)	30 % (3/10)
Services complémentaires souhaités	0 %	—	0 %	45 % (5/11)	60 % (6/10)